

Surrel

Pierre de Surrel

V2 sept 2010

Télécharger le mémoire V4 (pas de photo)

Surrel XIIè-XVIè

(Résumé)

Haute-Loire

150 après J/C : Surillus avait des fours à St Paulien (capitale antique du Velay proche Le Puy) et à Lezoux. Ses poteries estampillées SVRILLI (marque de Surillus) sont au musée Crozatier au Puy. (1)

Branche établie à Surrel :

IX è siècle : Surrel aurait été, selon Albert Boudon-Lashermer, un alleu carolingien , terre indépendante ne devant au Roi que le service d’ost. Faut-il le croire ? Les Surrel y vivaient sous un régime communautaire (les pariers ou parsonniers), chacun ayant une part égale sur l’alleu . On cite encore en 1538 dans ce hameau Jehan Surrel et son parier. Christian LAURENSON-ROSAZ dans son remarquable ouvrage sur l’Auvergne et ses marges évoque aussi ces communautés paysannes issues des antiques parsonniers médiévaux qui eux-mêmes devaient trouver leurs racines dans le haut Moyen-Age et l’alleuterie. Les deux personnages qui suivent, cités dans le cartulaire de Chamalières, sont peut être des Surrel :

1163 : Johanne Surrardi-de Bausaco, vend une terre près de La Chazotte (qui confine Surrel) à Aumar d’Artias, avant novembre 1163 . (2)

1176 : J. Sureus est témoin de la vente de la terre de Champgirault et de la moitié de la terre de La Faiole, vente faite par Guigon de Charrées chevalier à Pons de Chalençaon, prieur du monastère de Chamalières (Charrées confine Surrel). (3)

1212 : Pontius Surellus et P. son fils sont témoins en d’une donation faite à Raymond de Mercoeur, prieur de Chamalières. C'est le premier Surrel certain. (4)

Non daté : Noble Pons Surrel, du lieu de Surrel, cadet du baile du port de Retournac, fut envoyé à la cour des Dauphins de Viennois pour y faire son éducation, il est cité à St Pal de Chalencon, (non loin de Surrel). (5)

1333 : Pierre Surrel fait une fondation sur sa terre de Rioux (près Rosières). (6)

1451 : Durand Surrel reconnaît le 28 octobre 1451 devoir un cens au prieur et seigneur de Chamalières pour divers prés, terres, et maison qu'il possède à Surrel. (7)

1538 : Jehan Surrel et son parier reconnaissent un cens le 31 janvier 1538 à Claude de Gorce . (8)

1594 : Le sergent Surrel commandait pour le roi Henri IV la place forte de Chamalières pendant les guerres de religion (septembre 1594). (9)

1887 : Amédée de Surrel de St-Julien constitue un domaine de 20 ha à Surrel et y fait bâtir une poterne, écroulée en 1940. Le domaine est revendu pas son petit fils Guy vers 1950. (10)

Membres disséminés en Velay, Vivarais :

1323 : Raymondus et Bertrandus Surrelli figurent le 18 octobre 1323 dans une sentence d'arbitrage de l'évêque de Viviers .

Ils ont donné naissance à un branche qui s'est fixée dans la bourgeoisie de Bourg St Andéol (Ardèche) dont on perd les traces vers 1750.Elle a donné de nombreux consuls de la ville depuis 1568. De cette branche est Polycianne Surrel mariée en 1571 à Mr Maître Jean de Digoine du Palais &...La famille Surrel a été une des familles marquantes du Bourg où son souvenir est conservé par le nom que porte encore la rue où était sa demeure (rue Surrelle) et par le beau domaine de La Surelle, (Surrel sur la carte de Cassini au XVIIIè) sis au delà du Rhône ... & (11)

1367 : Andreas SURRELLI et Bertrandus SURELLI, chefs de famille habitants au Puy en Velay. Ils figurent parmi les 912 chefs de famille du Puy en Velay recensés en 1367 dans le Registre de la reparation des feux du Puy en Velay 136 . (Archives nationales JJ 99 n°13 . Publié dans l'article Les noms de personne du Puy-en-Velay en 1367, Marie Thérèse MORLET dans la revue Cahiers de la Haute Loire, année 1999, p.149.)

1443 : messire Jacques Surrel, prêtre, Guillaume et Robert Surrel, tous trois demeurants à Langhat, (Langeac en Velay) sont témoins le 1er juillet 1443 de l'exécution de lettres royaux. (12)

1464 : (Jean ?) Surrel, était notaire au Béage (non loin de La Farre). (13)

1468 : Johanni Surrelli, curé de St Victor d'Issarlès (non loin de Lafarre), reçoit le 29 novembre 1468 : une pension annuelle de 8 écus sur cette cure par deux bulles du pape Paul II. (14)

1529 : Pierre SURREL , est cité à Lafarre en 1529, précisément au Mont. Il fait donation en 1572 à son fils Vidal de Surrel, prêtre, recteur des écoles, devant Eymar LEBON notaire au Monastier. (15)

Pierre a eu deux fils :

1) Vidal

Prêtre, recteur des écoles (1572)

Hebdomadiers de la cathédrale de Viviers (1583)

2) Pierre

Seigneur du Bouchet (1572) (18)

Notaire royal au Bouchet (1584)

Il épouse Catherine AHOND fille d'³Anthoine (de SAINT-) AHOND lieutenant au bailliage de Velay. C'est sans doute par ce mariage que les Surrel devinrent coseigneur et pariers de Saint-Haond.

a) André

(v1575-v1643)

Seigneur du Bouchet

Gendarme de Mr de Seneujols

André a donné une descendance nombreuse connue sous le nom de Surrel de Monchamd. Cette branche prolifique est ramifiée dans toute la région. La branche ainée est éteinte à la fin du XVIII^e siècle.

Les Surrel de Saint-Julien et de Montbel en seraient issus si l'on en croit la tradition orale, mais ce lien n'est pas prouvé.

La branche de Montchamp fait l'objet d'une notice à part.

D'après les notes de famille de la famille Surrel de Montchamp , hélas sans sources données, il y aurait la filiation suivante : I Durand Surrel (cité en 1451 à Surrel) II Jean Surrel, notaire au Béage (près Lafarre) en 1464 qui aurait été transporté dans cette région par les moines du Monastier III Pierre Surrel, notaire à Lafarre en 1529 IV Pierre Surrel, notaire au Bouchet en 1584 V André Surrel, sgr de Montchamp. Nous ne pouvons prendre en compte cette filiation, n'ayant pas connaissance des actes qui l'étaient.

XVI è siècle : de très nombreuses branches de Surrel ou parfois Surel apparaissent au XVIè et XVIIè essentiellement en Haute-Loire et Ardèche, la plupart dans la région du Monastier et dans la zone limite Ardèche, Haute-Loire. Citons entre autre : au Monastier, celle issue de Barthélémy Surrel maître serrurier, (cité 1616) ; à Crouziols (près du Monastier) celle de Vital Surrel (-1668) dont la maison en pierre de taille a été bâtie avec les belles pierres de l'ancien château de Crouziols ; à Chabriac (près du Monastier), celle de Charles Surrel, garde française de Louis XVI, qui prit part à la défense de la Bastille, échappa au massacre et s'est établie par la suite à Craponne. Elle invoque une communauté d'origine avec les Surrel de St-Julien . A La Chapelle Graillouse (près Issarlès), les Surrel furent très nombreux. Une branche protestante, par la suite de la révocation de l'Edit de Nantes, traversa l'Allemagne et s'installa en Pologne, revint en France en 1815 (Sarreguemines), elle a donné Alexandre Charles Surrell, ingénieur en chef des ponts et chaussée, Etc.

(1) Le peuplement dans l'Antiquité en Velay, Louis SIMONNET dans Cahiers de la Haute Loire 1984, p.266, 268, 270, 272.

(2) Cartulaire de Chamalière, charte 79 f° 39 . Antoine JACOTIN, p.40.

(3) Cartulaire de Chamalières, charte 175 f°64. Antoine JACOTIN, page 91, 92.

(4) Cartulaire de Chamalières, charte 156, f°60, Antoine JACOTIN, p.82.

(5) Revue Terre vellave et brivadoise, n°2 février 1931 p. 6,7, Albert BOUDON-LASHERMES.

(6) Registre des fondations au chapitre de Saint-Vosy, liasse 1ère, page 4, côté 31, sur le terroir de La Blache.

(7) Reconnaissance le 31 janvier 1538 de maître Vidal ARDALION notaire du mandement de Roche en faveur de noble Claude de GORCE sgr de Veaux et autres places où l'on cite la reconnaissance faite le 28 octobre 1451 devant maître André VALLICON par Durand Surrel en faveur de messire Tandon Gauthier prieur de Saint Gilles de Chamalières pour divers prés, vignes, terres et maisons sis au terroir de Surel. Reconnaissance recue par maître Vidal RIVET, recopiée par le notaire RIBEYRON.

Cette reconnaissance de 1538 ainsi que plusieurs autres ultérieures ont été offertes en 1889 à Amédée de Surrel par Hyppolyte COLLY, curé de Solinhac sous Roche qui les avait obtenues de divers habitants du village de Surrel. Elles ont toutes été insérées et reliées dans un registre noir intitulé Manuscrit de Surel, archivé dans le carton Surrel XII^e-XVI^e.

(8) Reconnaissance de Jean Surrel en faveur de noble Claude de Gorce, sgr de Vaux, citée en référence dans la Reconnaissance le 29 septembre 1713 de Jean PEYRONON du lieu de Surel, en faveur de messire François Armand de COLOMB chevalier baron de Bauzac seigneur de Charées, de La Tour et autres places. Reçue par le notaire GUITARD. (Acte original inséré dans le Manuscrits de Surel, (Archives Surrel, carton Surrel XII^e-XVI^e).

(9) Etats des garnisons, établies pour le Roy en pays de Velay sous le commandement de monsieur de Chaste .
Septembre 1594

Etat établi à partir des Comptes d'Antoine ROQUEPLAN, receveur des tailles du diocèse du Puy. Publié dans Mémoires de Jean Burel, centre d'étude de la vallée de la Borne (1983), tome II , page 387.

(10) Châteaux de Haute Loire, Régis THOMAS, 1993, article Surrel .

(11) Communication de Monsieur LABRÉLY, archiviste au Bourg Saint Andéol en 1929 dans une lettre du marquis de DIGOINE à Amédée de SURREL le 7 mai 1929. (Archives Surrel, carton Surrel XII^e-XV^e, dossier Surrel au Bourg).

(12) Le titre original est au archives départementales de la Haute-Loire, fonds de La Chaise-Dieu, layette concernant Chanteuges. Publié dans Spicilégium Brivatense, documents sur le Brivadois et l'Auvergne, Augustin CHASSAING, année 1886, p. 510 et 511.

(13) Revue Terre vellave et brivadoise , Albert BOUDON-LASHERMES, n°2, 1931, p. 8,9.

(14) Archives départementales de la Haute-Loire, 1 H 298.

(15) Communication d'Albert Boudon-Lashermes à Amédée de Surrel. Hélas les notes d'A. Boudon-Lashermes sont confuses et il ne donne comme sources que les "minutes" d'Eymar LEBON notaire au Monastier " " 1572 - Plusieurs écoles sont ouvertes. Le mont de La Farre est un petit centre intellectuel. Le recteur de ces écoles est Vital de Surrel, le frère du seigneur du Bouchet. Cette phrase figure sur la plaque d'information scellée devant l'église de Lafarre (2007).

(16) Cartulaire de l'abbaye de La Trinité de Thiron, charte CCLXXI, folio 20, verso. Publié en 1883 par Laurent MERLET , tome II, page 31

(17) Les cartulaires de la baronnie de Bricquebec, Léopold DELISLE, 1899, p. 13. Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne, Laval, Volume 24, Ser. 2. Le Bourgage de Caen : tenus à cens et tenure à rente (XIè - XVè), Henri LEGRAS, (1911), p. 47, note 7 et 8. Sceaux de la Normandie, G. DEMAY, p. 226, 383, 431.

(18) Collection Clairambeaut, tome 472, page 102 à 153 (Bib.Nat), publié par Auguste LONGNON dans Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172-1361), tome III, page 255.

(19) Vie de Saint-Urbain V (1310-1370) , Abbé M. CHAILLAN, (Paris 1911), chapitre VIII, page 21. (Voir site internet www.JesusMarie.com). La librairie des papes d'Avignon : sa formation, sa composition, ses catalogues, 1316-1420, d'après les registres de comptes et d'inventaires des archives vaticanes (Volume 01), Maurice FAUCON, 1857-1907-1886, page XIV et 63.

(20) Ordonnances des Rois de France de la IIIè race, N. de LAURIÈRE et ses continuateurs, 1723-1782, tome V, page 580

(21) Archives départementales de Yonne G 262 (Inventaires sommaire des archives départementales de Yonne, M. QUENTIN, (1873), p. 74).

(22) 1418 : Quittances données à Jean de NOIDENT. Archives départementales de la Côte d'Or . B 160. 1422 : Quittances de gages de 220 livres du 10 Mai 1422 et du données à François de Nerly trésorier des guerres en Languedoc et duché de Guyenne par Jehan Surel, escuier en son nom et au nom des dix écuyers de sa chambre pour un mois de service militaire à la garde et défense du pays de Languedoc et duché de Guyenne. Quittances sur parchemin et scellées sur cire rouge au scel de Jehan Surel. 10 Mai 1422. Bibliothèque Nationale, 7311, fonds Pierre de Clairambault cote104, page 8141 Chartre n°193 et 194)

(23) Actes de l'académie de Bordeaux et de la Guyenne, par la Société des archives historiques de la Gironde, Bordeaux 1867, page 74. Téléchargé sur le site Gallica .

(24) Actes de l'académie des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux, 1885 (026), page 746. Téléchargé

sur le site Gallica.

SURREL

(Velay - Vivarais)

(XII^e - XVI^e)

. Pierre de Surrel

. V2 : septembre 2010

SOMMAIRE

I Branche de Surrel

1) Le cartulaire de Chamalières

2) Les individus

II Membres disséminés (Velay, Vivarais)

III Branche de Bourg-St-Andéol (Vivarais)

IV Le hameau

1) Un domaine gallo-romain ?

2) Un lieu propice au sureau ?

3) Un nom de famille passé au lieu ?

4) Alleu

5) Alleutiers

6) Perte d'indépendance de l'alleu

7) Seigneuries dominantes

8) Dépendance de la baronnie de Roche

9) Le hameau

V Orthographe

1) Variations d'orthographe

2) Le génitif Surrelli

3) Les poteries de Surillus

VI Pièces justificatives

. Cartulaire de Chamalières (Pons Surel) 1212

. Don d'une statue (noble Pons Surrel) non daté

. Reconnaissance de Durand Surrel 1451

. Bulle du pape pour Jean Surrel 1468

. Reconnaissance de Jean Surrel 1538

. État des garnisons pour le Roi (Sergent Surrel) 1594

VII Notes de renvoi

I Branche de Surrel

Le nom des premiers Surrel nous est donné par le cartulaire de Chamalières sur Loire 1 . Ce prieuré devint un lieu de dévotion célèbre dans les contrées environnantes grâce aux reliques données par Dalmace Ier de Beaumont, abbé du Monastier : le bras de saint Gilles et le Saint Clou par lequel le christ fut attaché à la croix. Les grandes familles locales et la petite noblesse font de multiples donations en terres. La rédaction du cartulaire de Chamalières est entreprise en 1162 par le prieur Pierre III de Beaumont.

Environs de Surrel

Carte IGN touristique St-Etienne - Le Puy au 1:100 00 (1 cm représente 1 km)

(Arch. PdS, carton Cartes)

1) Le cartulaire et le prieuré de Chamalières :

C'est le cartulaire de Chamalières sur Loire qui nous donne le nom des premiers Surrel. C'est à peu près la seule source d'informations historiques qui existe, du X^e au XIII^e siècle, sur la partie septentrionale du Velay.

Ce prieuré conventuel fut définitivement unit vers 950 au monastère de Saint Chaffre du Monastier par Dalmas de Beaumont, à la fois abbé de St Chaffre et prieur de Chamalières.

L'abbaye du Monastier a eu un grand poids dans le destin de la famille Surrel, dont la terre semble être tombée dans la dépendance de la seigneurie de Chamalières et donc de ce prieuré, dépendant lui-même de l'abbaye mère du Monastier St Chaffre. Par la suite, les Surrel, paraît-il ruiné par la guerre de cent ans 2 , auraient été transportés, au XV^e siècle donc, par les moines de Chamalières dans la région du Monastier où ils essaimeront abondamment. Cette région du Monastier sera donc le deuxième berceau de la famille Surrel. On y trouvera notamment au XVII^e siècle Pierre Surrel, qui fit sculpter ses armoiries dans l'église de l'abbaye, et qui fondera les branches dite de Saint Julien et de Montbel. Ces deux rameaux fourniront à la fin du XVIII^e siècle deux baillis du Monastier, lesquels étaient nommés par l'abbé, seigneur de tout le mandement du Monastier.

Revenons au prieuré de Chamalières ; les plus puissants lignages du pays le dotèrent abondamment ; citons les

Beaumont 3, Polignac, Roche en Régnier 4, Rochebaron, Montrevel, Chalencon 5 . La petite noblesse, vassale de ces grandes maisons, suivit cet exemple. Le prieuré de Chamalières était seigneur de Chamalières et de Confolent. Ses revenus lui permettaient, entre le X^e et le XIII^e siècle d'entretenir une trentaine de moines.⁶ Jadis fortifié, il s'élevait au milieu de l'enceinte de Chamalières, soixante et onze maisons avec jardins. Les richesses du prieuré lui permirent d'élever la remarquable église romane que l'on voit encore aujourd'hui en 2008 (Photo ci avant)

La rédaction du cartulaire fut entreprise vers 1162 par Pierre de Beaumont, prieur de Chamalières, continuée sous ses successeurs Pons de Chalencon 1172-1176) et Raymond de Mercoeur (1212-1213). Le manuscrit original de ce cartulaire, si précieux pour nous et pour toute cette région, a hélas été perdu deux fois. Par chance il avait été publié en 1895 par Augustin CHASSAING et Antoine JACOTIN ⁷ . En 1999, le directeur des archives de la Haute-Loire, Martin de FRAMOND, ne sait pas lui-même s'il existe encore, nul ne sait où il est. ⁸

Un exemplaire de l'ouvrage d'Antoine JACOTIN nous est resté ; il est archivé dans le carton Surrel XII^e - XVI^e, dossier Cartulaire de Chamalières, dans lequel on trouvera, manuscrit, la traduction du latin en français par Amédée de Surrel. Traduction hélas incomplète, puisqu'elle s'arrête à la charte 200. Il faudrait d'ailleurs remettre ce travail de traduction au propre. Nous ignorons s'il existe une transcription en français de l'ouvrage d'Antoine Jacotin (qui publie les chartes en latin, sans traduction).

Les chartes en latin et leur traduction en français concernant la famille Surrel ont été publiées en 1887 par Amédée de Surrel dans son *Mémoire sur l'origine, l'histoire et la généalogie de la maison de Surel au pays de Velay* (Bib.nationale, Lm3 1975).

On verra que dans ces chartes, les Surrel ne portent aucun titre. Il faut bien considérer cependant que pour cette époque reculée, être choisi comme témoin ou être propriétaire d'une terre sous tend probablement un certain rang mais il faut rappeler... la difficulté d'identifier une même personne sous des désignations différentes, de même que la difficulté d'analyse du rang social des individus cités... ⁹ dans ce cartulaire.

Prieuré de Chamalières près de Retournac

(Arch.Surrel, carton Surrel XII^e-XVI^e, dossier Pons)

2) Les individus

Nous donnons ci-dessous une liste de personnages cités à Surrel ou dans des lieux très proches.

Il serait vain de vouloir rétablir les liens parentaux dans la succession chronologique qui va suivre. L'histoire des familles est parsemée de divers essaimage et aussi d'embûches, certaines déclinant et d'autres prospérant. Il n'est pas toujours dit que les aînés restent sur le territoire d'origine. Dans une succession s'étalant du XII^e au XVI^e, et avec la rareté des documents, il serait illusoire de vouloir rétablir une filiation correcte. Nous avons donc adopté cette méthode de présentation chronologique mais il va de soi que les personnes citées, si elles appartiennent certainement à la même famille à l'origine, sont peut être issues de branches collatérales (des cadets) qui se sont maintenus dans le terroir d'origine alors que la branche directe a pu elle, le désert.

Il vend une terre près de La Chazotte (qui confine Surrel) à Aumar d’Artias, avant novembre 1163.

Le 3 des Ides de novembre 10, Aumar d’Artias 11 cleric (Aumarus de Artigiis clericus), offrait au monastère de Chamalières son fils Durant qu’il voulait faire moine en cet endroit. C’est pourquoi il donne au même monastère de Chamalières une terre au village appelé La Chazote (Casota) . Il donna au même endroit une autre terre qu’il avait achetée de Jean (Surrel ?)-de Bauzac (Johanne Surrardi-de Bauzaco).

Les témoins sont ; Guigues de Charrées chevalier (Guigo de Chareis miles), Guillaume de Mésères sacristain (W. de Miseris sacrista), Pierre fils de Jean, économiste (Petrus Johannis operarius), Pons de Rialères (Poncius de Rialeriis), etc.

(Cartulaire de Chamalières¹² charte 79 f° 39. Antoine JACOTIN, p.40)

La traduction Surrard par Surrel est sans doute hasardeuse. La proximité de la terre citée, et la signification du mot Surard nous y a engagé. Henri STAPPERS dans son Dictionnaire synoptique d’étymologie française, p. 817, donne à l’adjectif masculin Surard la signification suivante : “qui est préparé avec des feuilles de sureau“. On parle de vinaigre surard c’est-à-dire aromatisé au sureau. Dans Surrard, ard est il un suffixe d’origine germanique indiquant la filiation ? ¹³ Voici aussi ce qu’en dit Albert DAUZAT dans un de ses dictionnaires étymologiques (je ne sais plus lequel) p. 692.

Sureau :

(1545. Guérault ; variante suraut, ordonnance de 1359, sureau XIV^e siècle) dérivé de l’ancien français Seü, sureau (variante seür, XIII^e siècle), du latin sabucus (variante de sambucus). De seü(r)

a été dérivé surard, vinaigre aromatisé au sureau (1762, Académie) altération de surat (1611, Cotgrave).

Le village de La Chazotte confine Surrel et donc la terre vendue par Johanne Surrardi à Aumar d’Artias le confine aussi. Voyez la carte page suivante.

Nous nous interrogeons cependant sur le sens à donner à la mention “- de Bauzaco “, et sur la nature du tiret qui le précède ; ce tiret est-il bien sur le manuscrit original ? Faut-il entendre que ce Jean Surrardi possède une terre à Beauzac, où n’est-ce que l’indication qu’il habite ce village ? Quand on lit le cartulaire, il n’est absolument pas coutumier aux scribes d’indiquer le lieu de résidence des personnages désignés, il y a plutôt des compléments du type Clericus (Clerc) Monachus (Moine) Medicus, etc., surnoms ou nom de métiers. Une réponse sur la présence du tiret nous a été donnée par Erica CHARAVET : “... De plus l’éditeur du cartulaire, A. Chassaing, introduit un biais dans notre étude puisque lui-même, à la suite du scribe du XII^e siècle, a interprété les désignations des individus en introduisant une ponctuation et en mettant des majuscules... “¹⁴.

Au final nous croyons que de Bausaco est une désignation complémentaire, destinée sans doute à différencier cet individu d’autres portant le même nom, mais c’est une affirmation gratuite.

Bref, nous ne sommes certains de rien, sauf que ce personnage a bel et bien existé mais n’oublions pas que, en ce milieu du XII^e siècle, nous sommes dans la pleine période de la formation des noms, que ceux-ci ne sont pas encore fixés. Un J. Sureus va apparaître dans le cartulaire treize années plus tard, est-ce le même personnage ? (notice suivante). Pour être complet nous avons trouvé, grâce à Internet, un Odo Surrel vers 1101 à Chartres et un Herberti Surrelli cité en 1142 près de Chartres. Il en sera question plus loin. La forme Surrel existait donc déjà et Surrard en serait-il complètement étranger ? C'est d'autant plus possible que le sureau se dit Sahuc en Velay, que l'origine du mot Surrel est obscure, et qu'il n'a donc a-priori aucun rapport, en Velay, avec le sureau...

Environs de Surrel

Carte IGN touristique St-Etienne - Le Puy au 1:100 00 (1 cm représente 1 km)

(Arch. PdS, carton Cartes)

1176 : J. SUREUS

En 1176, ce "J. Sureus", est témoin de la vente de la terre de Champgirault et de la moitié de la terre de La Faiole, vente faite par Guigon de Charrées, chevalier, à Pons de Chalencon, prieur du monastère de Chamalières.

Charrées est un petit village qui jouxte Surrel.15 La terre de La Fayole est située sous Chamalières, de l'autre côté de la Loire, en allant vers Rosières. Nous n'avons pas localisé la terre de Champgirault.

(Cartulaire de Chamalières, charte 175 f°64. Antoine JACOTIN, page 91, 92).

La traduction Sureus par Surrel peut-elle se justifier par la proximité des terres du propriétaire dont il est question ? On voit que le chevalier de Charrées a des terres (La Fayolle) de l'autre côté de La Loire, sous Chamalières, en allant vers Rosières. Il n'y a rien de plus normal que de prendre un témoin propriétaire de terres proches. Or le chevalier Guigues de Charrées a comme voisin les Surrel, dont les terres sont contiguës. La forme Sureus est tellement proche de Surellus que cela mérite quand même de se poser la question. On restera néanmoins prudent. Ce J. Sureus pourrait il être le même que Johanne Surrardi de Bauzaco ? C'est possible, les noms héréditaires ne sont pas encore très fixés, il peut y avoir des altérations d'un acte à l'autre, selon le scribe qui l'a dressé.

1212 : Pons SUREL (Pontius Surellus)

Baile du port de Retournac

Don en l'année 1212 par la dame Gironde, épouse de P. TRUCH, et de son fils Arimande, à Raymond de MERCOEUR prieur de Chamalières, de tout ce qu'elle possède au village de Pigères : parmi les témoins : ... Pontius Surellus et P. filius ejus... (Pontius Surel et son fils Pons) 16

(Cartulaire de Chamalières, charte 156, f°60 p.82)

La donation de la dame Gironde paraît importante aux yeux du monastère ce que semble justifier le nombre des témoins et la qualité des trois garants de cette investiture : l'évêque du Puy, B., qui y appose son sceau, de même que B. de Chalencon et Adhémar de Roche.

De nombreux témoins sont cités : plusieurs moines du prieuré ainsi que toute l'assemblée de ce lieu et 27 personnes dont les noms sont cités, et plusieurs autres, non dénommées. Parmi ces 27 personnes, il y a : A. de Roche, chevalier et B. prêtre, Gotiscalque, Wil. Coyros, P. Coyros, Pons, bailli, et P. son fils, Jean Faber et son fils, Jean de Rialères et D. son frère, Pons Géraud, Grégoire, Wil. Chavarius avec ses fils B. et P., Pontius Surel et son fils P., P. de Rosières et André son fils, Morez et l'abbé son frère, B. Umbert, P. Viga, P. Maders, J. Olers et J. son

fil, ainsi que P. son neveu.

Là il n'y a plus aucun doute, Pontius Surel est un des premiers auteurs certain de la famille 17 . Nous avons fait de ce Pontius Surellus et de son fils P, les même personnages que ceux désignés dans un autre texte rapporté dans la revue Terre vellave et Brivadoise où le père est désigné comme ayant la fonction de baile du port de Retournac, et le fils cadet désigné comme noble Pons Surrel du lieu de Surrel. (Notice suivante) mais nous ne saurions être péremptoire, est ce lui ou un de ses descendants qui est baile du port de Retournac ?

Forme latine en us :

On a noté que dans Pontius Surellus, Pontius 18 est le nom de baptême et Surellus le nom héréditaire.

Les noms formés par le christianisme étaient généralement terminés en ius sur le modèle des gentilices latin 19 Si j'ai bien compris Albert Dauzat (p.52), le suffixe ius exprime un rapport de filiation. On traduira donc Pontius par Pons, nom d'un saint dont le culte fut très répandu au moyen-âge, sous la forme normale Pons 20 .

Mais comment traduire Surellus ? En latin us est un suffixe qui indique un nom masculin au cas nominatif. On traduira donc par Surellus par Surel.

Il n'y a pas d'emploi du génitif, comme on le voit pour d'autres témoins (Roseriis, Rialeriis).

Si nous avons eu Pontius Surellii (ou is) nous aurions traduit par Pons, de la famille des Surel ou Pons de Surel.

Albert DAUZAT indique que le nom héréditaire est normalement au génitif dans les textes latins, précédé de de dans les textes romans. 21

La particule de est utilisée, en plus du génitif, pour d'autres personnages dans cette charte 156. Par exemple : Aumar de Artigii (Aumar d'Artias) ; P. de Roseriis et Andreas filius ejus (P. de Rosières et André son fils) ; Johannes de Rialeriis et D. frater ejus (Jean de Rialères et D. son frère), Adhémar de Rocha etc.

Pourtant, en latin, la forme génitive indique déjà la provenance, la possession, la dépendance ; la plupart du temps on traduit donc en français par la préposition de 22 . Ainsi dans cette même charte 156 le scribe indique parmi les témoins B. Chalanconii (B. de Chalencon). Il nous semble donc que dans l'expression Aumar de Artigii, le de est en trop ? Pourquoi cette fantaisie sur la présence ou non de l'article, a-t-elle une signification particulière dans l'esprit du scribe ? Y a-t-il une intention spécifique de ce dernier quand il ajoute cette préposition en sus de la forme génitive, est-ce là le caractère roman dont nous parles Dauzat ?

Dauzat 23 signale encore : “... La France a ignoré la latinisation en us répandue en pays germanique (Groot devenu Grotius). Mais notre Midi a pratiqué, de compte à demi avec l'Italie, des latinisations au génitif ou, plus rarement, à l'ablatif précédé de de. L'emploi de ces cas s'explique par leur fréquence dans les textes latins, pour exprimer le rapport de parenté : Johannes Fabri, Jean, fils de Fabre, --- et, en Italie, Paolo de Ambris, Paul {de la famille} des Ambri , avec le collectif indiqué plus haut à propos de la Corse... “

Retournac, sur la Loire.

Vue générale Sud Est. Carte postale.

(Arch Surrel, carton Surrel XIIè-XVIè, dossier Pontius)

Le terme de baile ou bayle, que l'on trouve dans le cartulaire de Chamalières sous la forme bajulus²⁴ mérite quelques explications.

C'est un terme d'ancien français, qui désigne le chef des officiers municipaux des villes et bourgs en Dauphiné, Languedoc et Roussillon. Il désigne aussi un des officiers des anciens dauphins, chargé de recevoir les droits seigneuriaux²⁵. On verra dans la notice suivante que Pons Surrel, le fils du baile Pontius Surel, fut envoyé à la cour des Dauphins de Viennois et que cette partie du Velay dépendit de ces princes jusqu'en 1296. On imagine donc que Pontius Surel comme baile de Retournac, devait être chargé de percevoir les droits seigneuriaux liés au trafic sur le port de Retournac.

Pour les abbayes et prieuré, qui étaient aussi de grand propriétaires fonciers et seigneurs haut justiciers sur leurs terres, les bailes étaient leur bras séculier exécutant qu'elles ont institué pour rendre la justice à leur place, en échange d'une part des droits de la seigneurie.

Ainsi l'abbaye du Monastier eut-elle sous l'abbatiat de Guillaume IV, au début du XII^e siècle, au moins trois bailes ou protecteur dans les familles seigneuriales de Bouzols, Goudet, Châteauneuf.²⁶

On trouve aussi ce terme dans plusieurs articles familiaux dans l'Armorial général du Velay de Georges PAUL :

. Guillaume, baron de Rochebaron, bayle de l'évêque du Puy, assassiné dans une sédition le 14 avril 1276 (article Rochebaron p.386)

. Étienne de Cayres est dit bayle de l'Université de St Mayol (1239-1255). (article Cayres p.96)

. noble Guillaume de La Bastie, jadis Bayle de Bonnas pour l'évêque du Puy, vivant en 1281. (article Bayle p.39)

. Giraud de Ceysaguet est dit bayle de St-Paulien en 1292. (art. Ceysaguet p.98)

A un niveau supérieur, le roi avait aussi ses bayles, désignés plus tard baillis ou grand baillis (Bailli du Velay, du Vivarais, etc.).

Pontius Surellus eut au moins deux enfants :

1) N.

2) Pons

qui suit.

XIII^e : noble Pons SURREL, du lieu de Surrel

Il est peut être le même personnage que celui désigné comme « P. », dans le cartulaire de Chamalières, témoin avec son père en 1212 d'une donation faite au prieur de Chamalières. (voire ci-dessus) mais ce n'est pas une certitude, l'acte dans lequel il est cité n'étant hélas pas daté. Toutefois, on a

l'assurance, comme on le verra ci-dessous, qu'il vivait au XIII^e siècle .

Il est cité dans un article paru dans la revue d'histoire locale Terre vellave et Brivadoise en 1931 27 . Hélas l'auteur de l'article, Robert AURUCE, ne donne ni la date de l'événement ni ses sources et nous ne savons pas où chercher ce document 28 .

L'article relate que, suivant un vieil usage, les barons de Rochebaron 29 envoient leurs adolescents aux Dauphins de Viennois 30 pour y faire leur éducation. Lors du voyage, il échappa à la mort avec ses compagnons de voyage alors qu'il logeait près du lac d'Oisans dont le barrage se rompit dans la nuit. Ils firent le vœu d'aller à leur retour en pèlerinage à Notre Dame de Lorette, près de St Pal de Chalencon, remercier la Vierge de leur avoir sauvé la vie.

Six mois après, en l'étroite chapelle, ils remplissaient leur vœu, offrant à Notre Dame une magnifique statue, que quatre d'entre eux portaient sur un brancard :

«... noble Pons Surrel, du lieu de Surrel, cadet du Baile du port de Retournac, Mathieu Porrat, petit fils d'un consul de Craponne ; Noël Barjon de La Faye ; et Thyrese Barbier, de la ville de Bas...»

Datation :

La datation de cet événement se situe au XIII^e ou XIV^e siècle. Cette partie du Velay dépendit en effet jadis des Dauphins de Viennois jusqu'en 1296 où, par le mariage d'Alix de Viennois, fille du Dauphin Hubert Ier, avec le comte de Forez, elle releva de ce dernier 31 .

Notons aussi qu'en 1372, le baron de Roche-en-Regnier est marié à une princesse de la Cour de Savoie, Éléonore de Thoire, petite fille de Béatrice de Savoie 32 .

Surrel et St-Pal-de-Chalencon

Carte IGN touristique au 1:100 00 (1 cm représente 1 km)

1333 : Pierre SURREL

Il fait une reconnaissance 33 en l'année 1333 en faveur du chapitre de Saint-Vosy 34 , au Puy, d'un pré au terroir de Rioux (paroisse de Rosières) au cens d'un carton froment. L'acte a été reçu par le notaire MARTIN.

Selon Amédée de Surrel le texte intégral relevé dans ce registre de fondations 35 serait le suivant :

« Reconnaissance en faveur du Chapitre de Saint Vozy au Puy faite par Pierre Surrel d'un pré au terroir de Rioux, au cens d'un carton froment, reçue Martin en 1333 » .

Cette fondation est écrite dans le Registre des fondations au chapitre de Saint-Vosy, liasse 1^{ère}, page 4, côté 31, sur le terroir de La Blache 36 .

La Blache et Le Rioux sont situés sur la commune de Rosières 37 , située de l'autre côté de la Loire à 10 km de Chamalières, et figurent sur les cartes IGN 38 .

La présence d'un Surrel à Rosières s'explique sans doute par le fait que les deux églises de Chamalières et de Rosières avaient été données en 937-938 par l'évêque du Puy Gotescalc à l'abbaye du Monastier 39 . Les moines auraient-ils amené un Surrel à cet endroit, peu éloigné de la terre d'origine. ?

Surrel et Le Riou

(carte Michelin Aurillac-St-Etienne 1:200 000 . ArchPdS, carton cartes)

Lieux dits La Blache et Le Rioux

(carte IGN St Etienne-Le Puy 100 000è. Arch.PdS, carton cartes)

Selon les notes de la famille Surrel de Montchamp, à prendre avec grande prudence, Pierre aurait eu :

1) André

(vers 1344-)

2) Bertrand

a) N.

a) Catherine

(-)

Elle aurait épousé vers 14?? son cousin Durand SURREL, fils de Pierre, dont il sera question ci-après

{Cet André et ce Bertrand sont peut être ceux cités dans le registre de réparation des feux du Puy en 1367. C'est cohérent. Mais comment prouver cette filiation ? }

1451 : Durand Surrel

(Cité le 28 octobre 1451 à Surrel)

Durand Surrel possède des prés, vignes, terres et maisons sises à Surrel dont il fait une reconnaissance le 28 octobre 1451 en faveur de messire Tandon GAUTHIER⁴⁰ seigneur et prieur de Chamalières. L'acte a été reçu par maître André VALLICON.⁴¹

Notons qu'il y avait au moins 14 articles désignés dans la reconnaissance originelle, ce qui devait constituer un domaine relativement homogène autour de Surrel, jouxtant La Chazotte, Charrées, Paillete ⁴²

Nous n'avons pas cette reconnaissance originale, néanmoins elle est citée en référence dans des reconnaissances ultérieures faites par des habitants de Surrel ; la première en 1687, puis en 1738, 1763 et 1777 ⁴³ . Elles font toutes référence à celle de Durand, en 1451. Tous ces actes originaux ont été récupérés en 1889 par Hippolyte COLLY, curé de Solignac sous Roche, et donnés à Amédée de Surrel qui les fit relier dans le Manuscrits de Surrel ⁴⁴ , conservé dans les archives familiales (carton Surrel XII^e-XVI^e).

Cette reconnaissance originale fut-elle dressée en latin, l'orthographe était-elle Surrelli ? Nous ignorons puisque le notaire rédacteur qui devait avoir sous les yeux, a sans doute traduit du latin qui était plus utilisé en 1687.

Censitaire de Chamalières :

Il est bien probable que l'alleu avait perdu son autonomie depuis fort longtemps ⁴⁵ , la reconnaissance de Durand Surrel était sans doute pas la première (?).

Durand Surrel versait donc un cens au seigneur de Chamalières, ce qui est bien la marque d'une terre roturière par opposition au fief, terre noble, dont le bénéficiaire, appelé vassal ⁴⁶ rendait hommage au seigneur dominant dont il relevait. Ainsi les seigneurs de Chamalières rendaient-ils hommage à l'évêque du Puy.

Les Surrel demeurés sur le mas d'origine ne devaient plus être que de simples cultivateurs, vivant sous le régime communautaire des pariers.

En 1538 on trouve Jean Surrel, (qui suit), lequel a succédé à Durand sur les mêmes terres. C'est probablement son fils ou petit fils.

D'autres renseignements nous ont été donnés par Claude VOISIN, petite fille d'Augustine SURREL de MONTCHAMP, à partir de notes de la famille Surrel de Montchamp dont elle a hérité. Mais il n'y a aucune source

donnée, et il convient de les prendre avec la plus grande prudence. Nous les donnons néanmoins à titre indicatif car elles font le lien entre les Surrel de ce lieu et les Surrel établis dans la région de Lafarre près du Monastier et les Surrel de Montchamp établis au Bouchet St Nicolas. Sont-elles exactes ?

“

IX Pierre

(vers 1380 -)

Propriétaire terrien, a des biens à Retournac

1) Durand

(vers 1410 - ap 1451)

Ruiné par la guerre de cent ans,

Épouse sa cousine Catherine SURREL petite fille de Bertrand.

Décédé après 1451

1) Jean

(vers 1435 - après 1464)

Notaire au Béage, protégé de l'abbaye du Monastier,

a) Pierre

(- ap 1529)

Praticien puis notaire au Mont de La Fare, décédé après 1529

a) Pierre

(v 1540-)

Notaire au Bouchet

a) André

Sgr de Montchamp

b) Jean

(-)

c) Vital
(-)

Recteur des Écoles, chanoine de Vivier en 1598.

b) Étienne

(-)

Notaire au Béage

c) Ennemond

(-)

d) Mathieu

(-)

Épouse Claude RODIER

2) Ennemond

(-)

3) Raymond

(-)

2) Ennemond

(-)

Moine au Béage, frère de Durand Surrel.

On retrouve à Surrel plusieurs personnages qui y sont possessionnés et qui sont cités dans plusieurs reconnaissances féodales : Jehan, sa sœur Jehanne (mariée à Jean VALET), Jehan fils de Mondeau, Jehan fils de Ignimont. Dans une de ces reconnaissances on cite Jehan Surrel et son parier. On voit bien là que le système de communauté familiale perdure. Le lien avec Durand Surrel cité précédemment n'est pas connu, mais il est certainement proche (fils ou petit fils ou neveu)

, ainsi que plusieurs autres membres de sa famille :

La première reconnaissance est celle que fait lui-même Jehan SURREL 47 , le 31 janvier 1538 en faveur de noble Claude de GORCE sgr de Vaux et autres places. Nous n'avons pas cette reconnaissance originelle mais elle est citée en référence dans celle, faite ultérieurement en 1713 48 par Jean PEYRONON, habitant de Surrel : «... dela Recog(naissance) de Jean surrel du lieu Desurrel article second du dernier janvier mil cinq cens trante huit Receue Rivet no(taire) faite en faveur du sei(gneur) de Veaux, une terre apelle La Rilhade... »

On notera que la reconnaissance n'est pas faite en faveur du seigneur et prieur de Chamalières, comme précédemment l'avait fait Durand Surrel mais en faveur de Claude de Gorce.

En outre Maître Vidal ARDALHON, notaire au mandement de Roche, possède des terres jouxtant celle des Surrel qui sont cités dans la reconnaissance 49 que fait maître Ardalhon au même Claude de Gorce, et à la même date (janvier 1538).

Les familles VALLET et SURREL s'étaient alliées et il est très probable qu'il y eut aussi une alliance SURREL - ARDALHON, car Jean Vallet en 1538 50 a deux terres qu'il dit détenir en indivision avec maître Ardalhon et Jean Surrel. On reconnaît là le système des pariers qui avaient tous des droits égaux sur leurs terres et c'est une parenté.

Il est probable qu'à la fin du XVII^e siècle il n'y avait plus de Surrel dans ce hameau car les reconnaissances de 1687, 1713, 1738 ne citent plus aucun habitant de ce nom y possédant des terres. Étaient-ils partis ? S'étaient-ils éteints ? De 1687 à 1738, la famille PEYRONON habite et exploite des terres ayant appartenus aux Surrel. Les PONTVIANNE habitent et exploitent aussi dans ce hameau. Plus tard en 1763, ce sera la famille BACHELARD. Il faudra attendre la fin du XIX^e pour revoir un Surrel dans le hameau qui rachètera les terres (Amédée de Surrel).

Seigneuries dont dépendait Surrel :

La famille Gorce, d'antique chevalerie possédait plusieurs seigneuries : Vaux (près de Retournac), Retournac (coseigneurs), Charrée. Il est aussi fait état dans les reconnaissances de la viguerie du seigneur de Vaux. Les vigueries carolingienne furent autrefois des circonscriptions judiciaires à la tête de laquelle on nommait un viguier, sous les carolingiens en 962 il y en avait une à Bas en Basset 51 .

Pierre de Gorsa, damoiseau, rendit hommage en 1283, 1296 et 1309 au sgr de la Roche-en-Régnier de ce qu'il possédait à Retournac.

Bref, on comprend que le hameau de Surrel, qui dépend de la paroisse de Retournac, qui jouxte Charrée, est peu éloigné des châteaux de Roche en Régnier et Rochebaron (Bas en Basset) se retrouve englobé en ce début du XVI^e siècle, pour partie dans la seigneurie de Chamalières et pour l'autre dans l'une ou l'autre des ces entités féodales mais nous ne saurions préciser laquelle de façon péremptoire.

Par la suite en 1715 Jean Peyronon, qui a succédé dans les propriétés de Jean Surrel, reconnaît « ...estre homme lige quitte talhable dud(it) seigneur et des siens aladvenir amercy et volonte en la forme etmanier que le seigneur de Roche talheet a acoutumé de talher ses hommes ensaterre et Baronnie De Roch ... ». Le seigneur en question est Armand de COLOMB qui s'intitule baron de Bauzac, seigneur de Charrée ce qui ajoute à la confusion.

1) N Surrel

a) Jehan

cit  en 1538   Surrel comme y poss dant des terres et maison.

b) Jehanne

cit e en 1538 avec son fr re ci dessus.

2) N Surrel

a) Jehan

parier de son cousin germain autre Jehan ci-dessus cit .

1594 : N. SURREL

Homme d'armes, sergent 52

Commandant pour le roi de la garnison de Chamali res sur Loire (sept. 1594)

Le Sergent Surrel commandait pour le roi au pays de Velay la garnison de Chamali res pendant les guerres de religion. 53 Cette petite garnison comptait 5 gens de guerre   pied. En cette p riode de guerre civile, le sergent Surrel avait embrass  le parti du Roi et servait sous le commandement de Monsieur de CHASTE.

Fran ois de CLERMONT de CHASTE, chevalier de l'ordre du roi, fut nomm  gouverneur puis lieutenant g n ral pour le roi dans le pays de Velay en 1589. Il fut tu  le 16 octobre 1594 sous les murs de la ville du Puy qu'il tentait d'investir (la ville refusait toujours de reconnaître Henri IV), dans un combat dramatique 54 o  p rit une grande partie de la noblesse du Velay 55 , l' charpe blanche au bras.

Comme le sergent Surrel dispara t des comptes d'Antoine Roqueplan apr s cette date funeste, il n'est pas interdit de penser qu'il ait succomb  dans ce combat tr s meurtrier, mais ce n'est qu'une pure supposition.

Ce sergent Surrel  tait-il de la branche rest e dans ce hameau ? Nous le supposons. S'agit-il encore de la manifestation d'un service li    la d pendance de la terre de Surrel avec cette seigneurie de Chamali res ou avec

la baronnie de Roche ?

On ajoutera qu'en cette même année 1594, André Surrel, seigneur du Bouchet Saint Nicolas, servait comme homme d'armes dans la compagnie de Monsieur de Sénéjols 56 . Nous sommes donc tentés d'en faire le même personnage. André Surrel est mort de façon certaine après le 10 mai 1641 57 , sans doute même après le 11 novembre 1642 58 , ce qui lui donne une belle longévité de combattant.

Le Sergent de bande

Gravure coloriée dans les mémoires de Jean Burel 59

1887 : Amédée de SURREL de SAINT-JULIEN

(12 juin 1856 Le Puy 60 - 1er août 1940 Vallauris 61)

Dit Comte de Saint Haond

Camérier secret de cape et d'épée des papes Pie X et Léon XIII

Amédée de Surrel a pour ancêtre Pierre Surrel, notaire royal au Monastier (1652-1740), dont on ne connaît pas les parents. Autant dire que le lien d'Amédée avec les Surrel demeurés dans ce hameau est tout à fait inconnu et remonte à la nuit des temps. Amédée veut néanmoins paraître comme le chef d'une maison féodale ; il constitue donc, dès 1887, un domaine de 20 ha à Surrel et entreprend la construction d'un château moyenâgeux dont seule la poterne fût bâtie en 1902. Elle s'écroula vers 1940. Il avait créé dans ce hameau l'œuvre des Saints Anges Gardiens, et avait fait fondre et installer la statue grandeur nature d'un Ange que l'on voit encore sur la route départementale 62 , près duquel se trouve aussi une croix en pierre, qu'il fit sculpter. Reportez vous au mémoire Tome I Surrel de St Julien, pour sa biographie et sa descendance.

Le domaine sera revendu pas son petit fils Guy après 1953. 63

Poterne à Surrel (bâtie vers 1902)

(Photos, Arch.Surrel, carton Amédée, dossier Surrel)

Carte

Au Sud du Puy, confins Haute-Loire, Ardèche (Velay-Vivarais)

II Membres disséminés (Velay-Vivarais)

Le Velay était essentiellement composé de l'actuel département de la Haute-Loire, et le Vivarais de l'actuel département de l'Ardèche.

Le Puy en Velay :

1367 : Andreas SURRELLI et Bertrandus SURELLI

Chefs de famille habitants au Puy en Velay

Ils figurent parmi les 912 chefs de famille du Puy en Velay recensés en 1367 dans le Registre de la reparation des feux du Puy en Velay 64 . Le Puy était divisé en 21 îles ou quartiers. André habitait l'île Mirmande et Bertrand l'île Chambon.

Jusqu'au début du XV^e siècle, les impositions royales étaient réparties suivant le nombre de feux. Le feu était alors une unité fiscale, le nombre de feux correspondait au nombre de chefs de famille.

Ce texte est rédigé en latin. Il a fait l'objet d'un article publié en 1999 dans les Cahiers de la Haute-Loire, par Marie Thérèse MORLET.

Le nom de baptême des contribuables, toujours sous la forme latine, est suivi d'un surnom, en latin dans la

majorité des cas, est au génitif, parfois précédé de la préposition de, marquant la filiation.

Andreas est un prénom gréco-latin, Bertrandus un nom d'origine germanique.

Surrelli ou Surelli est un nom d'origine, indiquant le lieu et la région d'origine.

Marie Thérèse MORLET dans son explication étymologique en face des noms Surrelli et Surelli indique : «Surrel, nom de lieu hameau commune de Retournac {Surellus 1212} ».

Langeac :

1443 : Jacques SURREL

Prêtre à Langeac

«... Messire Jaques Surrel, prestre, Guillaume Surrel et Robert Surrel...» tous trois demeurants à Langhat, (Langeac en Velay) sont témoins le 1er juillet 1443 de l'exécution de lettres royaux relatives à un procès pendant au parlement de Paris entre le procureur général du roi, demandeur en raison du ressort de Chanteuges, membre dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu, et le duc de Bourbonnais et d'Auvergne et autres, défenseurs.⁶⁵

1558 Jean SURRELH 66

(av mai 1558 - ap mai 1558)⁶⁷

Médecin à Saint Galmier (Forez),

Originaire de Langeac (Velay)

L'orthographe Surrelh :

Ce h final, comme nous l'avons déjà dit au chapitre Orthographe est une lettre paragogique⁶⁸. Amédée de Surrel disait que ce h était une orthographe germanisée et que la branche des Surrel émigrée en Suisse, Pologne, Allemagne avait même ramené, de retour en France, un H. Nous émettons l'hypothèse que les Surrel de Langeac ont pris, pour une raison inconnue, l'habitude d'ajouter un h final, dès 1558, et que leurs descendants (qui ont peut être émigré en Suisse), avaient déjà cette orthographe en s'expatriant. Le H ne serait donc pas, ou pas uniquement, le signe d'un caractère germanique. Les linguistes sauraient peut être nous éclairer. Le H final est il une marque locale dans le Forez à Saint-Galmier où s'installa Jean Surrelh ?

Jean Surrel, originaire de Langeac selon l'écrivain Claude LONGEON ⁶⁹, s'installe à Saint Galmier en Forez comme médecin.

Il intervient en 1558 de façon tonitruante dans une querelle corporatiste⁷⁰ qui oppose depuis 1553 les apothicaires et les médecins, où deux pamphlets contre les apothicaires qu'il publie à Lyon en 1558. Un exemplaire de cet ouvrage de 28 feuilles in-8° est conservé à la bibliothèque nationale ⁷¹. Ils ont été à nouveau publiés en 1914 par le docteur Paul DORVEAUX ⁷²

«Apologie des medecins contre les calomnies, & grands abus de certains apothicaires, par Jean Surrelh, medecin
»

Claude LONGEON parle plus précisément de Jean Surrel dans son ouvrage «Ecr. Frz. (Ecrivains-tures
foréziens ?). Nous n'avons pas pu consulter cet ouvrage, introuvable sur internet.

Jean Surrel est sans doute un descendant des Surrel établis à Langeac que nous avons cités précédemment, et dont il
semble qu'il y ait des descendants sur cette même ville aujourd'hui (voir site Généanet.org, arbres).

«est-ce qui l'amena à Saint Galmier, nous l'ignorons, est-ce le seul exercice de la médecine ? Il
dédicace son ouvrage à Jacques du PUY 73 , capitaine gouverneur de St Galmier.

La fiche descriptive de la Bibliothèque nationale de l'ouvrage de Jean Surrel indique que l'épître
dédicatoire est datée du 10 mai 1558.

"A Monseigneur, monsieur Jaques Du Puy, capitaine & chatelain de S. Galmier, Jean Surrelh"

La querelle :

Pierre BRAILLIER, apothicaire de Lyon, répond à Jean Surrelh dans : «Les Articulations de Pierre Braillier,
Apothicaire de Lyon, sur l'Apologie de Jean Surrelh, Medecin à S. Galmier » (Lyon, sans nom
d'imprimeur, 1558. Réédité par P. DORVEAUX à la suite de l'Apologie de Surrelh). La querelle semble
s'éteindre avec cette publication.

Région de Lafarre - Issarlès :

(limite Velay-Vivarais):

1464 : (Jean ?) SURREL,

Notaire au Béage (Vivarais, Ardèche)

Un Surrel était notaire au Béage en Vivarais en 1464. 74

Cette mention laconique de la revue Terre vellave et brivadoise peut être complétée par les notes de la famille Surrel
de Montchamp qui semblent dire que son prénom était Jean, et qu'il aurait été protégé par l'abbaye du
Monastier.

Ces notes disent qu'il serait le fils de Durand Surrel, de ce lieu, et de Catherine Surrel (cousine de Durand), mais
il n'y a aucune sources de données à toutes ces notes. C'est dommage.

Nous avons néanmoins l'intuition (profession de notaire) que ce Surrel est l'ancêtre de Pierre Surrel,
cité en 1529 au Mont , (près de Lafarre et d'Issarlès), praticien ou notaire, son fils aussi. Ce Pierre est l'ancêtre
des Surrel de Montchamp établis au Bouchet Saint Nicolas, et peut être aussi celui des St Julien et Montbel
établis au Monastier, qui s'installeront au Cros de La Farre.

Le Mont, Lafarre, Le Cros, Le Béage, Issarlès, et Le Bouchet (un peu plus loin), tout ça est groupé sur la carte dans quelques kilomètres.

1468 : Jean SURREL (Johanni Surrelli)

Curé de St Victor d'Issarlès

Johanni SURRELLI, curé de St Victor d'Issarlès (aujourd'hui Issarlès,) nous est connu par deux bulles du pape Paul II conservées dans la série 1 H aux archives départementales de la Haute-Loire. 75

Issarlès est situé tout près de Lafarre aux confins du Velay et du Vivarais. Lafarre est en Haute Loire (Velay), Issarlès en Ardèche (Vivarais).

La première bulle porte collation de la cure de St Victor d'Issarlès à Anthoine Ithier alias de Géorand, prieur de St Montant, diocèse de Viviers, à la place de Jean Surrel, resignataire, dressée à Rome, St Pierre, le 29 novembre 1468 “ tertio kalendes decembris”.

La deuxième est une assignation par le pape Paul II d'une pension annuelle de 8 écus d'or de France sur la cure de St Victor d'Issarlès en faveur de Jean Surrel, résignataire de ladite cure et payable par Anthoine Ithier, le nouveau titulaire.

Hélas n'étant pas latiniste, nous ne saurions donner la transcription exacte de ces bulles dont nous n'avons fait que reporter l'intitulé donné par l'archiviste départemental. En disent-elles plus que attribution d'une pension ?

Ce Surrel est sans doute un proche parent du précédent ?

Bulle du pape en faveur de Jean SURREL 1468

(Arch.dép.Haute-Loire, 1 H 298)

Annonay

(Haut-Vivarais) :

1464 : Antoine SURREL (Anthe Surrel)

Chef de famille à Annonay 76

Anthe (diminutif d'&Anso;Anthoine) Surrel figure dans l'&Anso;Estime 77 de 1464 dressé par les agents royaux en Haut-Vivarais. Il est imposé à la taille 78 pour la somme de 6 livres 12 denier. Sa fortune est estimée à 72 livres, c'est-à-dire au-dessus de la valeur médiane de sa paroisse (59 livres). Comme pour Jacme Surrel, qui suit, le rôle d'imposition ne donne pas état de sa profession, celle-ci intéressant peu les agents royaux 79 .

Saint Perey

(Haut-Vivarais) :

1464 : Jacme SURREL (Jacme Surrel)

Chef de famille à Saint Perey 80

Jacme⁸¹ Surrel figure dans l'&Anso;Estime de 1464 dressé par les agents royaux en Haut-Vivarais. Il est imposé à la taille pour la somme de 15 sols 10 denier. Sa fortune est estimée à 6 livres, c'est-à-dire très faible par rapport à la valeur médiane de sa paroisse (31 livres).

Saint Perey est situé à environ 10 km de St Marcel lès Valence où se situe la colline de Surel connue dans un acte de 1597 sous le nom de Surrel.

Faut-il faire un lien entre ce Jacme Surrel, cette colline, et les Surel du XVII^e siècle qui habitent tout près de St Marcel lès Valence ? Nous en doutons à cause du nom primitif de la colline qui était Surret en 1595 et que signale Dauzat 82

Bourg Saint Andéol

(Vivarais) :

1323 Raymondus et Bertrandus SURRELLI

Chefs de famille du diocèse de Viviers 83

Ils figurent l'un et l'autre dans le procès-verbal d'ouverture d'une assemblée générale tenue le 18 octobre 1323 pour prendre acte d'une sentence d'arbitrage prononcée par le Vicaire de l'évêque de Viviers. Dans ce procès-verbal figurent 222 noms de chef de maison parmi lesquels Raymondus Surrelli et Bertandus Surrelli .

III Branche de Bourg Saint Andéol (Ardèche)

La Surelle

Bastide du XVI^e siècle près Bourg St Andéol (Ardèche)

Demeure autrefois de la famille Surrel depuis au moins la fin du XVI^e.

Photo sur le site www.bastidelasurelle.com (mars 2009)

Lieux dit Surrel sur la carte de Cassini n° 90 17 K

Le lieu dit Surrel près Bourg St Andéol (Ardèche) :

Bourg Saint Andéol est en Ardèche (Vivarais) sur la limite Est de ce département, car cette ville est sur le Rhône lequel fait la limite avec le département de la Drôme, de l'autre côté de ce fleuve.

Le lieu dit Surrel indiqué sur la carte dressée au XVIII^e siècle par l'ingénieur Cassini , n° 90, se trouvait à quelques kilomètres de Bourg St Andéol mais de l'autre côté du Rhône, ce qui fait que ce lieu fait partie géographiquement de la Drôme (arrondissement de Pierrelatte). C'est là que se trouve encore la bastide dite La Surelle, nom qu'elle a pris de ses propriétaires (depuis au moins le XVI^e siècle). Cette bastide est aujourd'hui un gîte d'étape dont on peut consulter le site sur internet 84 .

L'orthographe du nom de cette famille est le plus souvent écrite avec deux r (depuis 1323), le nom de la bastide aurait donc dû garder le double r.

Dans cette région on donne aux maisons le nom de leur propriétaire et il est courant d'accorder les noms propres au féminin et au pluriel, on ne s'étonnera donc pas de cette orthographe.

Ce lieu dit "est qu'un domaine 85", pas une paroisse avec église (Cassini semble dessiner une croix lorsqu'il y a un lieu de culte, voyez la carte ci avant). Nous ne sommes donc pas surpris que les dictionnaires de noms de lieux ne le recensent pas. Le site Géoportail nous montre en effet une grosse ferme entourée de cultures, le long du Rhône.

Dans leurs dictionnaires des noms de lieu Albert DAUZAT d'une part et Auguste LONGNON d'autre part, citent un hameau de la Drôme portant le nom Surel près de St Marcel lès Valence (26 -30). Il s'agit d'un autre lieu dont nous avons déjà parlé et à ne pas confondre.

Origine des Surrel près Bourg :

Ces Surrel établis depuis le XIV^e siècle au Bourg St Andéol sont-ils originaires du Velay et du hameau de Surrel près Retournac ou bien originaires de la colline de Surel près Valence, ce qui en feraient deux familles toutes différentes ?

Le Surel près Valence est nettement plus proche (70 km environ) et on serait tenté d'y voir leur berceau puisque nous somme dans la même région, le Vivarais.

Le Surrel près de Retournac est lui dans le pays contigu qu'on appelle le Velay, c'est déjà nettement plus loin (environ 196 km).

Cependant, nous nous sommes déjà exprimés sur ce point. L'ancien nom de la colline est Surrel en 1597, qui a donné plus tard Surel. Les Surrel du Bourg sont bien antérieurs (1323) et il convient à notre sens de les rattacher aux Surrel du hameau en Velay et non pas de la Drôme, qui sont une autre famille devant son nom au sureau et peut être à cette colline.

Le seul critère de proximité ne peut suffire pour rattacher des familles d'autant moins qu'on sait que les Surrel de Retournac se sont déplacés au Sud dans la partie Vivaroise et rien n'empêche que Raymond et Bertrand Surrel aient été attirés un peu plus bas encore au Sud du Vivarais. En outre le lieu dit Surel près de Valence n'a pas forcément donné son nom à une famille y vivant. Le schéma que nous connaissons du Surrel près Retournac avec plusieurs personnages localisés à cet endroit au moyen-âge et en en portant le nom ne doit pas être plaqué sur le Surrel près Valence, d'autant moins que Dauzat et Morlet nous explique que les familles Surel doivent leur nom à un sobriquet fait sur le nom Sureau ou Surrel, ce qui se vérifie ici.

Nous dissociions donc les Surel de Valence des Surrel du Bourg que nous rattachons au hameau de Surrel.

"... La famille Surrel a joué un certain rôle au Bourg et devait y être fort estimée ; j'en trouve la preuve dans le nombre (une dizaine au moins) de ses membres qui furent nommés consuls de la ville. Je n'ai aucun renseignement sur l'origine de cette famille qui dut s'éteindre au Bourg au XVIII^e siècle, et je n'ai rencontré en feuilletant les registres notariaux aucun acte où ils soient qualifiés nobles.

Le domaine de la Surelle, que je connais bien, n'a rien de particulièrement intéressant dans sa construction, il a dû être remanié ou même reconstruit plusieurs fois. Il fait partie de ces nombreux domaines du territoire du Bourg ou de Pierrelatte qui portent le nom de leurs propriétaire pour les distinguer, mais il n'a aucune apparence féodale comme certaines habitations du moyen-âge qui comportent une tour servant (ou ayant servi) de pigeonnier.

Quant à la rue Surelle ce nom lui vient certainement de ce que l'habitation de cette vieille famille y était située.

Mais ce nom ne résulte pas d'une délibération consulaire ; la ville ne comportait pas à cette époque des rues à désignation officielle et le peuple avait pris l'habitude de les distinguer par le nom de leurs principaux habitants. Elle était divisée en 4 cartes (quartiers) ayant seuls un nom officiel.

Parmi les Surrel du Bourg, je n'en ai pas rencontré ayant rempli des fonctions dans la magistrature et dans l'armée, ce qui aurait motivé leur accession à la noblesse ; je crois donc que les Surrel du Bourg ont toujours été de bons bourgeois vivant bourgeoisement et possesseurs d'une belle fortune... 86

La plupart des personnages cités ci-dessous résultent d'une liste manuscrite 87, abrégée désormais Liste archivée, envoyée par l'archiviste de la municipalité du Bourg St Andéol vers 1929 à Amédée de Surrel. Il signale : «... je n'ai pas vérifié ces actes et ces dates, il faut dire que nos archives malgré leurs richesses ont des vides et qu'une partie des actes de l'état civil est à Privas, aux archives de la Préfecture... »

L'archiviste en a cependant vérifié une partie et il donne néanmoins toutes les cotes de conservation dans les archives du Bourg des pièces qu'il avait à sa disposition lorsqu'il écrit sa lettre. Nous reportons ces cotes anciennes, ont-elles changées ? La municipalité a-t-elle versée ses archives aux archives départementales ?

1323 Raymondus et Bertrandus SURRELLI

Chefs de famille du diocèse de Viviers 88

Ils figurent l'un et l'autre dans le procès-verbal d'ouverture d'une assemblée générale tenue le 18 octobre 1323 pour prendre acte d'une sentence d'arbitrage prononcée par le Vicaire de l'évêque de Viviers. Dans ce procès-verbal figurent 222 noms de chef de maison parmi lesquels Raymondus Surrelli et Bertandus Surrelli.

Cette pièce d'archive, fort longue, a été insérée dans un livre intitulé Le Bourg Saint Andéol, essai sur la constitution et l'état social d'une ville du midi de la France au moyen âge, Henri COURTAULT, archiviste aux Archives Nationales (1909), page 131 et suivantes 89. L'acte original était encore conservé en 1909 aux archives de Bourg St Andéol 90, est-il encore aujourd'hui en 2009 ?

Si l'acte est conservé 91 dans les archives de Bourg ce n'est pas pour autant que cela signifie que ces deux Surrel habitaient ce lieu. Il faudrait revenir à l'acte original ou consulter l'ouvrage d'Henri Courtault pour avoir des précisions, s'il y en a. Cependant, on a l'assurance qu'ils étaient du diocèse de Viviers.

Ces deux Surrel sont probablement à l'origine de la branche établie à Bourg dont on perd les traces vers 1750.

1383 Jeannet SURREL

(cité le 13 avril 1383)

Extrait d'un acte du 16 avril 1383 cassant et annulant l'inventaire des biens délaissés par Jeannet Surrel décédé enfant. (Archives municipales du Bourg. D.D. 8). Cité par Louis AURENCHÉ dans Une tentative d'établissement du collège des Jésuites au Bourg St Andéol, page 11, note 7.

1383 Jeanne SURREL

Épouse de Bertron de MALAVAL.

(Liste archiviste)

1537 Catherine SURREL

(citée le 23 mai 1537 au Bourg)

Dans le compte rendu d'une fête joyeuse (dans le genre de la fête des fous ou des Innocents) qui était l'élection par des demoiselles nobles ou bourgeoises d'un Abbé de l'abbaye des nobles et place du Bourg le 23 mai 1537, vingt deux dames ou demoiselles des deux classes écoutent la requête de la femme de l'Abbé en exercice : «...honnête femme Catherine Surrel, femme de sire Raphaël de la Font, marchand et abbé de l'abbaye des nobles et place dudit Bourg, dit et expose que ledit de la Font, son mari, est aujourd'hui à fin et terme de son abbaye ...»

Acte du notaire MAYLHAT 92

1505 Jean SURREL

Recteur de l'hôpital (1505)

Consul du Bourg (1569 à 1571)

(Liste archiviste)

1510 Jean SURREL dit Le vieux

Consul du Bourg (1510)

(Liste archiviste)

1540 Guillaume SURREL

Recteur de l'hôpital (1540)

Consul du Bourg (1574)

(Liste archiviste)

1544 Pierre SURREL

Consul du Bourg (1544)

Chargé de faire refondre en 1544 les cloches de l'église. (Liste archiviste)

1547 Olivier SURREL

Consul du Bourg (1547)

Il fit en 1619 un don de 300 livres pour la construction de la chapelle du Pilon érigée en souvenir de St Andéol martyr. (Liste archiviste)

Il teste le 28 août 1616 et légua 200 livres aux Consuls du Bourg, destinés à faire édifier une chapelle au Pilon de St Andéol, de l'autre côté du Rhône. Son cousin Claude Surrel (- 25 juillet 1630), décédé à 72 ans, époux de Claude Sauvage, fut son exécuteur testamentaire. 93

1568 Estienne SURREL

Consul du Bourg (1568)

Acheta en 1568 des armes et de la poudre pour le compte de la ville du Bourg. (Liste archiviste)

1569 Claude SURREL

(-)

Notaire

Examen d'un maître d'école devant le gardien du couvent des Récollets et le notaire Claude Surrel. (Archives du Bourg, BB.11) (Liste archiviste)

1602 Claude SURREL

Le 13 mars 1602 Claude Surrel fait partie du Conseil de ville. Sans doute le même que Claude Surrel vivant en 1614. (Liste archiviste).

1615 Jehan SURREL

Le sieur Jehan Surrel âgé d'environ 50 ans obit de mort naturelle et bon chrétien le dixième jour du mois d'avril 1615 enterré à St Polycarpe. Né vers 1565.

(Archives municipales du Bourg GG5) (Liste archiviste)

1616 Claude et Olivier SURREL

2 février 1616. Mariage de sire Pierre Rifford fils de feu Pierre et de Catherine Surrel avec Philippe Drivet. Témoins : sires Claude et Olivier Surrel ses oncles maternels et Jacques de Fabry son cousin. (Liste archiviste)

1630 Claude SURREL

(- 25 juillet 1630 Bourg)

Bourgeois du Bourg

Le 25 juillet 1630 le sr Claude Surel bourgeois de la présente ville, homme probe âgé d'environ 76 années obiit dans sa maison de ladite ville environ les 10 heures des susdits jour et année et a été enterré y celui jour après Vespres au cimetière de St Polycarpe. 12 pauvres habitués, 12 torches, 2 brandons, a donné 30 # (livres) pour les réparations de ladite esglise.

(Liste archiviste)

1642 Claude SURREL

Consul du Bourg (1642)

(Liste archiviste)

1686 Noël SURREL

Avocat et Consul du Bourg

Son nom figure sur un registre de naissances de 1686 (Liste archiviste)

1707 Esprit SURREL

Avocat (1707-1724)

(Liste archiviste)

1713 François SURREL

Recteur de l'’hôpital

Fait en 1713 un don aux Récollets et donne au couvent un droit de passage sur ses terres. (Liste archiviste)

1755 Joseph SURREL

Consul du Bourg (1755)

(Liste archiviste)

I Syre Jehan SURREL

(v 1545 94 - 1er septembre 1615 Bourg St Andéol 95)

Consul du Bourg

Juge de Monseigneur de Viviers 96

Il épouse Françoise ALHAUDE dont :

1) Françoise

(-)

Françoise Surrelle épouse Maître Jehan GRANIER, notaire à Viviers.

2) Polycianne

(av 21 avril 1571 97 - ap 21 avril 159198 av 159699)

Elle épouse par contrat du 21 avril 1571 100 à Bourg Monsieur Maître Jehan de DIGOINE du PALAIS 101 , docteur en médecine, habitant de Montdragon en Provence, fils d'’Humbert et de Catherine de BUSSEUL. La dote de Polycianne Surrel était de 500 livres tournois (contrat de mariage). Jean de Digoine fit après son mariage l'’acquisition de la terre de Bel non loin du Bourg. Il eut de son mariage quatre enfants dont les deux aînés ont été maintenus dans leur noblesse par Mr de Bezons le 15 janvier 1671.102

Il est fait référence à ce mariage dans plusieurs nobiliaires.

a) Jean Baptiste

(-)

Seigneur de Bel

Il épouse le 31 décembre 1624 Anne de LA BAUME. sa descendance a continué de résider à Bourg Saint Andéol.

b) Jean Antoine

(-)

Conseiller du roi au siège présidial de Nîmes

Il épouse le 21 mai 1631 Françoise de CAVAILLON. Sa descendance, d'abord établie en Provence, est fixée à Pont Saint Esprit dans le Gard.

c) Diane

(-)

Elle épouse le 30 octobre 1599 au Bourg Jean du FAURE coseigneur de Consignac fils de Laurent et de Philippe de VEIRAS

d) Isabeau

(-)

Elle épouse Étienne de SERRE.

{ La noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve de Berg, Raymond de GIGORD, tome I, p. 183, article Digoine }

IV Le hameau

Surrel : vue générale vers 1930

On aperçoit la poterne bâtie par Amédée de Surrel

Au premier plan sans doute la famille IMBERT, fermiers du domaine

(Photo dans Arch. Surrel, carton Amédée, dossier Surrel)

Carte IGN 1:25 000

(Site Géoportail octobre 2008)

Carte IGN au 1/25 000. Monistrol sur Loire n° 5-6.

(Arch PdS, rouleau Cartes)

Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire, Augustin CHASSAING (1909), page 275 :

Surrel, hameau, commune de Retournac. -- Surellus, 1212 (cartulaire de Chamalières, n° 156). -- Locus doux Surreaulx, 1550 (terrier de Mons-Saint-Quintin 103).

Notons que le Dictionnaire, qui donne deux mentions anciennes du toponyme, aurait pu ajouter la reconnaissance faite en 1451 par Durand Surrel reçue par maître Valicon. Il est fait allusion à cette reconnaissance dans une autre qui date de 1538, que nous reproduisons dans les pièces justificatives. Le scribe rédacteur de cette dernière, qui avait celle de 1451 sous les yeux, a-t-il traduit du latin au français ou bien la reconnaissance originale était-elle déjà en français ? Quelle était l'orthographe exacte du toponyme ?

Que vient faire ce locus doux Surreaulx dans la notice consacrée au hameau de Surrel ? Le toponyme Surrel, d'origine obscure, n'a rien à voir avec le sureau qui se dit Sahuc en Velay. Pourquoi l'archiviste fait-il donc référence à ce lieu qui est cité dans un terrier d'une localité assez éloigné de Surrel (environ 35 km par la route) ? La réponse est peut être dans le fait que, selon Christian de Seauve 104, ce locus doux Surreaulx serait une traduction de la forme latine Surellus. Doit-on comprendre par là que le rédacteur du terrier, en 1550, a traduit l'acte en latin où il a relevé Surellus par le français Surreaulx, ce qui serait une mauvaise traduction donc ? Que dit précisément ce terrier, nous ne le savons. L'archiviste Chassaing devait bien avoir une raison de faire le rapprochement.

Il convient de ne pas confondre le mandement 105, division territoriale pour la levée de l'impôt royal (taille, capitation, vingtième, etc.) et la seigneurie qui, au moyen d'un terrier¹⁰⁶, recense tous les droits du seigneur sur ses tenanciers dans le ressort de son fief. Néanmoins les mandements sont justement les héritiers des seigneuries hautes-justicières féodales, leurs limites ne suivaient pas celles des paroisses mais celle de ces seigneuries.

Par le fait les mandements vellaves pouvaient être soit d'un seul tenant, soit complètement éclatés en divers endroits

éloignés les uns des autres. Surrel, à ce titre, dépendait du mandement de Roche en Régnier 107, baronnie diocésaine bien connue. Le mandement du prieuré de Chamalières le jouxte, et on a vu que Surrel dépendait aussi de cette seigneurie de Chamalières.

En quoi le seigneur de Mont-Saint-Quintin, si éloigné, pouvait-il avoir un droit à Surrel, nous le saurions peut être en lisant le terrier auquel Augustin Chassaing fait allusion. Ce terrier aurait-il été fait pour le seigneur de Roche, aussi seigneur de Mont-Saint-Quintin ? Pour ajouter à la confusion il a existé deux mandements Monts Saint Quentin et St-Quintin de Monts 108, les deux ayant leur ressort sur des paroisses très distantes : Chaspinhac, Saint Front, Sain-Julien-Chapteuil, Laussonne. Cette géographie historique est d'une grande confusion.

Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France, Albert DAUZAT. 109

« Surrel, nom de hameau (Haute-Loire, Retournac). Une variante de SUREL, « sureau », est peu probable. »

Pendant l'époque franque (751) et le début de l'époque capétienne (987), il n'y a plus de noms de famille, mais seulement des noms de baptême, nom individuel, qui change presque toujours d'une génération à l'autre et qui peu à peu s'accompagne d'un surnom. C'est seulement à partir du XIII^e siècle que le nom de baptême (souvent sous une forme altérée) le nom de métier ou le surnom (nom de la terre, nom relatif à une particularité de la maison, sobriquet) tendent à devenir héréditaires : nom de baptême donné de père en fils, profession héréditaire, surnom qui passe aux descendants. Ainsi se sont formés nos noms.

Mais la question qu'on peut se poser est de savoir où vient le nom du hameau. On peut émettre trois hypothèses : domaine gallo-romain, lieu propice à l'arbuste le sureau, domaine d'une famille dénommée Surrel et dont le nom est passé au lieu.

1) Un domaine gallo romain ?

Une première hypothèse serait que la terre aurait pris le nom du propriétaire gallo-romain de cette terre (Surus ou son diminutif Surillus).

Nous n'avons guère d'arguments pour l'étayer et nous n'y croyons autant moins qu'aucun vestige gallo romain n'a été retrouvé dans ce lieu à notre connaissance. Nous devons néanmoins le supputer puisque des localités contiguës à Surrel sont connues pour être d'anciennes villa gallo-romaines (Crispiniac, Issarlanges, Jussac).

Le personnage Surillus, dont on a retrouvé les poteries, datées vers 150 ap J/C, à Saint Paulhien, (à environ 50 km du hameau de Surrel) pourrait-il avoir un rapport avec ce lieu (son domaine ?). Nous en doutons car les anciens domaines gallo-romains dont le nom s'est transmis ont été bâtis à l'aide du nom du propriétaire auquel s'adjoignait le suffixe *-acum* 110 ce qui n'est pas le cas pour Surrel, nous aurions eu un nom du style *Surillacum* ? Ajoutons que les Gaulois avaient un nom unique, qui changeait à chaque génération, et qui n'était donc pas héréditaire. Impossible donc de supposer une continuité familiale.

En outre Louis Simonnet dans son ouvrage *Le Peuplement dans l'Antiquité en Velay* donne la liste des domaines gallo-romains du canton de Retournac. Il en cite 7 dont : Crespignac, Jussac, Sarlanges.¹¹¹

Il donne aussi une estimation de la superficie d'un domaine gallo romain : environ 3000 ha. On note que Surrel, placé comme il est au centre de ces trois domaines (à environ 2 km de distance de chacun de ces domaines) devait probablement être englobé dans l'un d'entre eux. En tous cas il ne semble pas que Surrel ait constitué un domaine qui aurait gardé le nom de son propriétaire comme dans les trois autres : domaines de Crisinius, Justius,

Icciarinus, qui ont donné les toponymes Crespignac, Jussac, Sarlanges 112 . Encore que les villa gallo-romaines pouvaient être plus petites, certaines de 200 hectares dans cette partie du Velay 113 .

Domaines gallo romains autour de Surrel

carte IGN au 1/25 000 (4 cm représente 1 km) Monistrol sur Loire numéros 5 - 6.

2) Un lieu propice au sureau ?

Une deuxième hypothèse serait que le sureau, l'arbuste, aurait laissé son nom à ce lieu.

Je tiens à avertir le lecteur que l'explication du nom de hameau Surrel est particulièrement difficile, embrouillée et nous n'y voyons pas très clair. En réalité ce nom de hameau et de famille reste obscure pour ce qui est de sa genèse.

Les autres familles Surel en France ont, elles, un lien semble-t-il évident avec l'arbuste.

Nous avons longtemps cru que le fait moteur de la formation du nom Surrel était le lien avec l'arbuste, le sureau, abusé que nous étions par l'idée que Jehan Surel, écuyer sous Charles VII, était un membre de la famille Surrel de Haute-Loire (ce Jehan avait un sureau dans ses armes). Il y avait d'autres indices : la présence dans le hameau en 1163 d'un Jean Surrardi (surard signifie sureau), l'existence d'une terre dans le hameau appelée doux Souriaux, un terrier de 1550 traduisant Surrel par Surreaulx, enfin les dictionnaires étymologiques des noms de famille qui expliquent le nom Surel par un lien avec l'arbuste.

En réalité nous l'avons vu précédemment, d'autres familles en France portant le nom Surel, et doivent, elles, très certainement leur nom au sureau. Mais en Velay le sureau est nommé Sahuc 114, ce qui semble donc condamner cette explication.

Nous avons en effet reçu un éclaircissement très intéressant par Christian de SEAUVE 115 :

" Jean Arzac dans Toponymie du Velay, Cahiers de la Haute-Loire. 1991, écrit : Surrel, hameau (Retournac) Surellus 1212, Locus doux Surreaulx 1550. La forme latine Surellus traduite Surreaulx ne représente pas le sureau que l'on nomme sahuc en Velay. Dauzat estime d'ailleurs comme peu probable la relation du nom de ce hameau à l'arbuste. Surellus qui reste obscur est peut-être un diminutif du latin surus pieux, piquet ou une latinisation de l'ancien français sorel roux, fauve. "

Nous donnons ici ce qu'Amédée de Surrel avait relevé dans le dictionnaire 116 d'Henry Stappers aux noms Sureau et Surard. Nous avons vu que Dauzat doute que Surel aie pu donné Sureau.

"

Sureau, anciennement Surel :

D'après Diez, c'est le vieux français seu, augmenté du suffixe diminutif arellus ; cependant le philologue allemand se demande comment il faut accorder avec cette explication la forme vieux français seur , et si l'on peut dans celle-ci voir la forme seureau dépourvue de la terminaison eau (= ellus)

D'après Scheler, le type est le latin Subucus, Sureau ; de là provençal Sauc, espagnol Sauco, valagne Soc, vieux français picard Seu, wallon Saou, languedocien Sahuc ; d'un type diminutif Subucellus viendrait Seusel, Suzeau (Paré), et par la substitution régulière de r à s Seurel, Surel, Sureau ; le type Subucarius, enfin, aurait donné la forme Suger, consignée par Nicot. Il site de plus, pour mémoire, et pour guider les recherches, les formes Sus (Palgrave), walon de Namur Seusse et le dérivé champenois Susain = Sureau.

Surard :

Adjectif masculin : qui est préparé avec des feuilles de sureau" : vinaigre surard. On dit aussi Surat.

. Jean Surrardi :

On cite en 1163 dans le cartulaire de Chamalières un certain Johanni Surrardi-de Bauzaco qui vendit à Aumar d’Artias une terre confinant Surrel. Est-ce un des premiers Surrel ?

L’adjectif Surard signifie : qui est préparé avec des feuilles de sureau. 117 On parle de vinaigre surard, c’est-à-dire aromatisé au sureau. On dit aussi Surat. Cependant, cet adjectif ne semble apparaître que vers 1762 et serait une altération de Surat (1611)¹¹⁸. Or comme le dit Dauzat il faut toujours s’en rapporter au sens qu’avait le mot à l’époque de la fixation des noms de famille, vers le XII^e siècle donc. Cette explication n’est donc pas trop satisfaisante puisqu’elle semble anachronique. Cependant, comme le dit aussi Dauzat, des mots de la langue sont parfois plus anciens que les dates données par les dictionnaires. Quel était le sens de Surrard au XII^e siècle ?

. Jean Surel, écuyer :

Le sureau apparaît dans les vieilles armes parlantes d’un Surel en 1422 ¹¹⁹, nous l’avons déjà évoqué. Ce personnage est sans doute le père d'Agnès Sorel, favorite de Charles VII, et donc d'une famille totalement étrangère aux Surrel du Velay.

. Locus doux Surreaulx :

Il y a la mention dans un terrier de 1550 du locus doux Surreaulx ¹²⁰ que l’archiviste Augustin CHASSAING a relevé dans le terrier de Mons Saint Quintin. Nous avons cru que dans cette expression le mot Surreaulx signifiait Sureau. En réalité nous avons vu précédemment qu'il s'agit d'une traduction de la forme latine Surellus et qu'il ne faut y voir aucun rapport avec le sureau.

Nous avons donc tort d'en déduire comme nous l'avons fait, que l’arbuste devait probablement être très présent dans le hameau peut être au moment des défrichements du moyen âge, ce qui pouvait avoir donné ce nom au lieu et à ses occupants.

Il y avait pourtant pour nous conforter dans cette opinion les travaux d’Albert DAUZAT et d' Auguste LONGNON :

Auguste LONGNON ¹²¹ affirme qu’un grand nombre de noms de lieux représentent des collectifs latins formés sur des noms d’arbres. Ces noms de lieux correspondent à une espèce végétale. Le nom d’arbre ou de

plante est devenu nom de lieu, soit par lui-même, soit au moyen d'un suffixe. Le mot latin Sambucus “ Sureau “ est donc probablement à l'origine de plusieurs noms de lieux :

Le Sambuc (Bouches du Rhône), Sambüe (Basses-Alpes), Le Seu (Maine), Sahuc (Ariège).122

Sureau (Charente)inférieure), Le Sureau (Sarthe), Les Sureaux (Allier), Surel (Drôme) 123

Il aurait peut être pu ajouter à cette liste les lieux Le Surel du Morbihan et de Normandie dont nous avons déjà parlé.

Ce Surel dans la Drôme, qu'il évoque, et dont nous avons parlé au début de cet ouvrage, n'est pas notre hameau de Haute-Loire mais un lieu qui portait au XVI^e siècle le nom Surrel.

. La terre doux Souriaux :

Dans une reconnaissance 124 de 1538 faite par Jean Peyronon, laboureur à Surrel, au prieur de Chamalières, on cite une terre portant le nom doux Souriaux. J'ai cru, par ignorance, que cela avait rapport au Sureau. Il n'est rien à mon humble avis, Souriaux est un dérivé de Souris ou de Soure , ce Soure signifie en langue d'oïl troupeau de porcs 125 . Faut-il pencher pour cette dernière signification, la parcelle qui porte ce nom a-t-elle été destinée à y élever des porcs ou était-elle propice à la multiplication des souris ?

3) Un nom de famille passé au nom du lieu

La troisième hypothèse serait que la famille Surrel, communauté familiale vivant en ce lieu, ait donné son nom au hameau qu'elle occupait.

C'est un fait connu, évoqué par Albert Boudon-Lashermes dans sa revue Terre vellave et brivadoise, que certaines familles de pariers ont laissé leur nom au lieu qu'elles habitaient. Le mas de la famille Bernaud donne ainsi le nom de lieu Les Bernaud. Il y a de nombreux autres cas.

Cette hypothèse est possible mais alors où viendrait le nom héréditaire Surrel avant qu'il ait été donné au hameau ? Nul ne sait. Comme le dit Marie Thérèse MORLET : “... l'histoire des noms de lieux est intimement mêlée à celle des noms de personne grâce à un échange constant entre ces deux catégories de nom : ainsi les domaines ruraux ont reçu très souvent, le nom de leur propriétaire comme les villes celui de leur fondateur ; A l'opposé, l'homme a été dénommé après son lieu d'origine ou du nom de la terre qu'il habite ou une caractéristique de sa maison... “

4) Alleu :

Les pariers ou parsonniers étaient les possesseurs de terres allodiales, c'est-à-dire libres de toute inféodation qu'ils tenaient en communauté ayant tous des droits égaux. 126

L'alleu est un héritage tenu en franchise par opposition aux fiefs, aux censives, qui impliquaient dépendance et redevances envers un seigneur dominant. L'adversaire de l'alleu avait été jadis le seigneur.127

Le terme vient du bas latin allodium qui désigne une terre détenue en toute propriété, acquise par héritage et non par achat. Un franc alleu est un bien héréditaire exempt de tout droit seigneurial. Tenir en franc alleu signifie tenir une terre de Dieu seulement. Sous la première race (Mérovingiens - 751), l'alleu n'a pas d'autre sens que celui de bien provenant de la famille, bien propre, par opposition aux acquêts. Sous la seconde race (Carolingiens 751 - 987), le mot alleu prend un autre sens ; il s'oppose à bénéfice et désigne la terre libre qui vient de la famille et n'a pas été donnée par un patron sous certaines conditions. Les progrès de la féodalité, et notamment l'usage de la recommandation, tendirent à transformer tous les alleux en terres dépendantes.

Dans le Nord, les terres libres disparurent peu à peu et on en vint au XIII^e siècle à poser le principe Nul terre sans seigneur.

Dans les provinces du Midi, au contraire, où l'on suivait le droit romain, la liberté du sol se conserva davantage ; les alleux se maintinrent. Ce sont les pays de franc-alleu où contrairement à la règle qui avait prévalu dans le Nord, le sol était présumé libre jusqu'à preuve contraire : Nul seigneur sans titre.

On distinguait en certaines provinces le franc alleu noble, qui possédait le droit de justice, et le franc-alleu roturier, qui n'avait ni justice ni fief relevant de lui, mais qui n'était tenu d'aucun devoir féodal, ni soumis à aucune redevance 128

5) Alleutiers :

Une catégorie de paysans dits alleutiers doit au roi le service militaire, ou ost. Ceux qui détiennent une soixantaine d'hectares, voire davantage, doivent s'équiper à leurs frais. Les autres s'associent à deux, trois ou quatre pour envoyer un d'entre eux à l'armée et cultiver sa terre le temps de la campagne militaire. Les paysans libres les plus aisés sont propriétaires de leur exploitation, appelée alleu, propriété héréditaire et exempte de toute redevance. 129

Prenons l'exemple d'une communauté de pariers :

La Garde-Guérin, forteresse à 10 km SSE de Prévencières, arrondissement de Mende, canton de Villefort, position militaire très importante, placée auprès de la voie Régordane, avait une organisation très curieuse et peut-être unique en France. Elle était habitée par deux consuls et avait pour chef l'évêque de Mende. Chaque membre avait une maison forte dans l'enceinte du village. Les pariers percevaient le droit de péage sur la voie Régordane. En contre partie ils veillaient à la sûreté du pays et en cas de troubles tous les habitants dépendants du prieuré de Prévencières avaient le droit de se réfugier derrière les remparts. Au 16^e siècle les seigneurs pariers ne sont plus que quelques membres et ils vendent leurs pareries au seigneur de Morangiés qui devient le maître de la forteresse... 130

Ce terme de parier est bien présent en Velay. On le trouve dans plusieurs notices de l'Armorial du Velay de Georges PAUL. On retrouve cette notion de parerie avec les Surrel de Montchamp désignés au XVII^e siècle comme seigneur parier de la baronnie de St Haond.

Les plateaux du Velay oriental sont très riches de ces communautés paysannes issues des antiques parsonniers médiévaux qui possédaient leur terre en indivision, chacun y ayant une part indivise égale.

A Surrel, la communauté semble subsister jusqu'en 1538 où on cite encore dans ce hameau Jehan Surrel et son parier 131 .

Après cette date on perd toute trace de personnes portant ce nom dans le hameau et il faudra attendre 1888 pour qu'Amédée de Surrel y vienne reconstituer un domaine en rachetant une vingtaine d'hectares.

Les Surrel auraient donc leur origine dans cette paysannerie alleutière dont il est dit qu'elle subsistera en Velay jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

Les pariers selon Albert BOUDON-LASHERMES :

Nous allons maintenant reporter ce qu'a écrit à propos des pariers l'érudit bien connu qu'est Albert Boudon-Lasherme. Il nous semble qu'il y a peut être là un fond de vérité mais il faut cependant prendre ce

qu'il dit avec beaucoup de prudence. Françoise de LA CONTERIE, auteur de plusieurs ouvrages sur le Velay, qui a travaillé longtemps aux archives départementales du Puy, et avec qui j'ai entretenu une correspondance, m'a toujours défié des affirmations de Boudon-Lashermes. D'autres ont aussi jugé ses affirmations de fantaisistes.

Dans sa rubrique L'homme libre, le serf, l'alleutier, revue Terre vellave et brivadoise 132, Albert Boudon Lashermes écrit :

« ... L'alleu était un bien patrimonial ; il se transmettait de père en fils, exempt de toutes charges. C'était lui qui assurait la pérennité des familles... L'alleutier était primitivement l'homme libre de condition noble ne tenant son bien que de Dieu ...

Il n'a pas de seigneur à l'époque carolingienne ; il paye simplement l'impôt direct au Roy et doit à celui-ci le service dans ses armées. Jusqu'au XIV^e siècle il reste exempt du paiement des cens et des lods ; Saint Louis prescrit à ses officiers de respecter ce privilège, que leur confère leur noblesse et Louis le Hutin interdit encore à ses bayles, le 15 mai 1315, de réclamer les cens et lods aux alleutiers : l'alleu est reconnu, sans titre, par le Roy. L'alleutier n'a pas de titre à montrer. Il tient son droit comme son alleu de toute antiquité ; ils se perdent dans la nuit des temps et ne peuvent avoir de titres parce qu'ils sont antérieurs à tout.

Mais ces textes ne visent déjà plus que les petits alleux qui restés aux mains de nos pariers domaniaux, avaient échappé à la destruction. Les grandes seigneuries allodiales, plus exposées s'étaient transformées en fiefs, ou étaient traitées comme eux et soumises aux mêmes devoirs.

Car l'alleu primitif eut des destins divers. Les grands alleutiers se trouvèrent absorbés dans la révolution féodale qui marqua le déclin du régime carolingien et l'aurore de la royauté capétienne. Leurs alleux se muèrent en baronnie s'ils étaient Vigueries entières, en grandes seigneuries, s'ils chevauchaient sur plusieurs Vigueries ou en occupaient qu'une part. Il ne fut plus question d'alleu pour eux, puisqu'ils étaient devenus beaucoup plus.

Les petits alleutiers, au contraire, glissèrent entre les mailles du filet féodal, et, trop chétifs pour y tenter fortune, eurent la sagesse de demeurer après le coup d'Etat, ce qu'ils étaient avant. Ils continuèrent donc, non pas à ne dépendre directement que du Roy, puisque chaque Comte avait confisqué son Comté, chaque Viguiers sa Viguerie, mais à ne devoir qu'au Roy seul l'ost ou chevauchée (service militaire) les aides (contribution payée par la noblesse lorsque le Roy partait en expédition ou lorsqu'il était prisonnier rançonné) et le plaids (service de Cour et de justice).

La nouvelle organisation sociale née de la féodalité les transforma tous en petits seigneurs de leurs terres, puisqu'en fait et en droit ils étaient maîtres absolus de leur domaine. La plupart négligèrent de se parer de ce titre inutile. Quelques-uns le firent pourtant... Dans la suite les alleutiers sombrèrent au cours des guerres civiles désolant le pays...

A côté de ces alleutiers restés campagnards, et dont toutes les maisons sont encore représentées aujourd'hui dans nos villages du Velay, d'autres maîtres d'alleux plus opulents et plus puissants devinrent avec la féodalité Comtes, Barons ou seigneurs féodaux. Leur qualité d'alleutiers fut noyée dans leurs nouveaux titres, beaucoup plus lucratifs, puisque le maître de l'alleu vit sur sa terre avec les produits qu'il en tire, tandis que le seigneur féodal perçoit l'impôt sur ses vassaux.

L'alleutier n'a pas de vassaux ; il est chez lui, mais il y est seul avec les siens et doit y nourrir tout son monde au lieu d'être nourri par lui. Noblesse rurale à son origine, elle est restée aux champs. Le coup d'Etat qui créa la féodalité amoindrit tout d'abord en lui confisquant ce qu'il put.

Devenus, par la force des choses, seigneur de leur Mas et de ce qu'on leur laissa de terres, les petits alleutiers tinrent bon, toujours au logis ancestral, jusqu'au XVI^e siècle. Mais les pariers qui, le plus souvent devenus vassaux et ayant ainsi perdu leur indépendance, ne tardèrent pas à périr durent même, au bout de quelques siècles, dissoudre leur communauté. “

Les pariers selon Christian LAURENSEN-ROSAZ :

Dans son excellent ouvrage plus récent (1987), Christian LAURENSEN-ROSAZ, évoque les pariers d'une façon

peut être plus réaliste (à notre sens) :

"... Dans la moyenne montagne bourbonnaise et thiernoise existent encore ces fameuses communautés paysannes issues des antiques parsonniers médiévaux qui eux-mêmes devaient trouver leurs racines dans le haut Moyen-Age et l'alleuterie. La structure du peuplement, avec un habitat regroupé en hameaux et non dispersé en fermes isolées est un argument supplémentaire, comme la toponymie qui témoigne d'une longue histoire sociale. Des recherches plus poussées en ce domaine donneraient sans doute des résultats intéressants. Le Nord et l'Est du pays, avec les Varennes bourbonnaises, les montagnes thiernoise et livradoise, jusqu'aux croupes du Cézallier, le Cantal méridional, les plateaux du Velay oriental, sont particulièrement riches de ces indices d'un esprit communautaire poussé, héritage historique assurément lointain...." 133

Les pariers selon Jean PERREL :

"... les premiers occupants, essarteurs, abattent les arbres, détruisent les broussailles, épierrent un peu partout et construisent des murets ; ils peuvent ensuite défoncer le sol ; l'habitation prend leur nom mais pour des raisons fiscales, aux XIV^e et XV^e siècles, ils restent ou se mettent au même pot et feu : ils forment des communautés taisibles 134 de parsonniers que la toponymie révèle parfois ; les Guynhamans, Verderarium (Verdoyers), Valaugerii (les Augiers), les Colombets, les Maigres (Maygro). Le nom primitif peut rester : Tozel (de nombreux Tozelli au XV^e siècle), Gitbanda, Janebret ou Rousset ..." 135

Si l'origine pré féodale et alleutière des Surrel est affirmée par Albert Boudon-Lasherme dans sa revue Terre vellave et brivadoise 136 qui les cite avec plusieurs autres familles de pariers 137, remarquons que nous n'avons cependant jamais trouvé le terme allodarius joint à Surellus dans le cartulaire de Chamalières ; les rédacteurs des chartes du cartulaire de Chamalières ont-ils considéré qu'il était inutile de préciser la qualité des personnes qu'ils désignent comme témoins (et qui ne peuvent être des personnes humbles) ? ; ainsi dans l'importante donation du village de Pigezyres en 1212, visée et garantie par l'évêque du Puy, seul Adhémar de Roche est désigné avec un titre (celui de chevalier), B. de Chalencou 138 garant aussi de cette vente, n'a aucun titre.

Le fait que, Johanne Surrardi en 1163, J. Sureus en 1176, Pontius Surellus et son fils P en 1212, ne soient désignés avec aucun titre est-il le signe qu'ils ne sont que de petits alleutiers ?

6) Perte d'indépendance de l'alleu :

La terre de Surrel semble être tombée, tout au moins en partie, sous la dépendance de la seigneurie de Chamalières 139 (donc de l'abbaye du Monastier), perdant ainsi son rang d'alleu, indépendant, pour tomber dans le régime vassalique et ne devenir qu'une terre ordinaire.

En effet, le 29 octobre 1451, Durand Surel fait une reconnaissance féodale en faveur du prieur et seigneur de Chamalières (dépendant de l'abbaye du Monastier) pour divers prés et maison qu'il possède à Surrel 140. Il verse donc annuellement un cens 141 au prieur de Chamalières, ce qui est la marque d'une terre devenue roturière. 142 A ce titre, Durand est un censitaire du prieuré et non un vassal qui rendrait hommage. Ce même prieuré paie une redevance à sa maison mère l'abbaye du Monastier. On voit là toute l'échelle féodale le suzerain (l'abbé du Monastier), son vassal (le prieur de Chamalières) et en bout de chaîne le censitaire. Ce dernier est-il propriétaire de sa terre ? Nous ne saurions le dire.

7) Seigneuries dominantes :

Mais il n'est pas simple en fait de savoir de quelle(s) seigneurie(s) dépendait le hameau de Surrel ; on a vu qu'une partie relevait de Chamalières.

Une autre terre, dite La Rilhade, sise aussi à Surrel, et jouxtant Charrées, relevait en 1538 de la viguerie du seigneur de Vaux, Claude de GORCE. C'est Jean Surrel qui reconnaît détenir cette terre dans une reconnaissance féodale de 1538.143

Les Gorce étaient coseigneurs de Retournac et rendaient hommage aux barons de Roche en Régnier 144 .

8) Dépendance de la baronnie de Roche en Régnier :

Pour ce qui est de la dépendance de la baronnie de Roche, citons la reconnaissance du 29 septembre 1713 145 faite par Jean Peyronon, du lieu de Surrel à messire François Armand de Colomb, baron de Bauzac, seigneur de Charrées et autres lieux. Dans cet acte qui dresse la liste des terres qu'il exploite, Jean Peyronon reconnaît être homme lige quitte talhable dudit seigneur..en la forme et manière que le seigneur de Roche talhe et a coutume de talher ses hommes en sa terre et baronnie de Roche ... La première terre citée est celle de La Rilhade qui avait fait auparavant (janvier 1538) l'objet d'une reconnaissance fait par Jean Surrel du lieu de Surrel en faveur du seigneur de Veaux 146 .

Claude de GORCE, seigneur de Vaux, semble être titulaire d'une viguerie (les terres de la viguerie du sgr de Vaux). Les vigueries (vicaria en latin) étaient à l'origine (sous les carolingiens) des circonscriptions judiciaires à la tête desquelles on plaçait un viguier, révocable. Par la suite, vers le X^e siècle, la confusion s'opère entre le ressort judiciaire du viguier et le château proche. Les vigueries (assimilées aux fiefs ?) deviennent héréditaires et se transmettent. 147 La viguerie du sgr de Vaux évoquée dans la reconnaissance et la baronnie de Roche dite encore de Beauzac ne sont sans doute que des appellations un peu différentes du même territoire, l'ancienne vicaria carolingienne de Roche en Régnier ? Après le X^e siècle, le fief se transmet, il est héréditaire.

Le baron de Beauzac est sans doute le même que le baron de Roche, les appellations ont changé mais c'est le même territoire sans doute.

Tout ceci reste un peu confus. Pendant un temps nous avons cru pouvoir expliquer le service vassalique de Jean Surrel, l'écuyer, en 1422 (dont nous parlerons plus loin) qui servait le duc de Bourbon, par cette dépendance territoriale, nous cherchions un lien. Les ducs de Bourbon possédèrent en effet cette baronnie de Roche 148 (quoique plus tard en 1488, ce qui fait un anachronisme). Mais ils étaient aussi seigneurs de Retournac. Ceci nous a amené autrefois à supposer un lien entre cet écuyer, cité en 1418 et 1422, et les Surrel du hameau. Nous étions sous l'influence néfaste des affabulations d'Amédée de Surrel et nous renions tout ce que nous avons pu écrire à ce sujet. Cet écuyer, le père d'Agnès Sorel probablement, appartient à une famille Surrel d'une région étrangère à la nôtre. Son nom a un rapport avec le sureau d'où ses armes parlantes. Comme nous l'avons dit le nom Surrel n'a rien à voir avec le sureau qui se dit Sahuc en Velay. Ceci suffit à écarter tout lien avec cet écuyer.

Il n'est pas difficile d'imaginer à l'appui de ce qui vient d'être écrit, ce qui a pu se passer dans la famille Surrel. L'alleu primitif, détenu en communauté, a petit à petit été englobé dans les seigneuries féodales circonvoisines, celle de Roche, celle de Chamalières. Plusieurs membres ont dû quitter le mas original pour essaimer ailleurs. Les Surrel restés sur place ne devaient plus être que de modestes cultivateurs, sans doute propriétaires de leurs terres (?) mais tenanciers pour partie de la seigneurie de Chamalières et pour une partie de celle de Claude de Gorce, sgr de Vaux, Charrées, etc. A quelle époque précise les Surrel ont-ils été contraints de donner leur alleu aux moines de Chamalières pour le reprendre en tenure, nous l'ignorons. Mais force est de constater qu'ils n'ont pas pu tenir devant la pression du régime féodal et qu'en 1451 ils étaient plus indépendants (reconnaissance de Durand Surrel au prieur). Mais l'étaient-ils réellement avant cette période ?

Christian LAURENSEN-ROSAZ dit que :... autour de l'an Mil, le gros de cette paysannerie libre se trouve irrémédiablement entraîné vers la servitude... Certains s'achètent un équipement militaire et vont offrir leurs services au sire du lieu. D'autres vendent leur alleu ou le donnent pour le reprendre en tenure... Les conditions se nivellent pour ceux qui restent paysans. Esclaves, colons et alleutiers deviennent les tenanciers de la seigneurie 149

En 1594, nous le verrons plus loin, un homme d'arme le sergent Surrel commandait pour le roi la place forte de Chamalières pendant les guerres de religion. Il y a peut être là une des dernières manifestations du lien entre les moines de Chamalières et la famille Surrel restée sur l'alleu primitif. 150

9) Le hameau

Ce petit hameau est situé dans un vallon pittoresque aux pieds du versant occidental de l'ancien mont Ibis qu'une chapelle, en l'honneur de Sainte Magdeleine, construite vers la fin du 18^e siècle, a fait appeler depuis montagne de la Magdeleine.

Placé à 625 mètres d'altitude, Surrel dépend de la commune de Retournac, arrondissement d'Yssingeaux, département de la Haute Loire, aujourd'hui région d'Auvergne, (autrefois pays de Velay, généralité de Languedoc).

L'origine de Surrel devait être indépendant et ne dépendait d'aucun seigneur. Il était peut être habité uniquement par les membres de cette famille, qui le détenait en communauté. Avec la féodalité, il est tombé dans la dépendance des seigneuries voisines, notamment la seigneurie de Chamalières qui appartenait au prieur de Chamalières (dépendant du Monastier) et à qui étaient versé un cens.

Les Surrel restés dans ce hameau ne devaient plus être que de simples cultivateurs et semblent s'y maintenir, toujours sous une forme communautaire de pariers jusqu'en 1538.

En 1687, il semble qu'il n'y ait plus de Surrel dans le hameau (?) puisqu'une partie des terres de Jean Surrel citées en 1538, sont exploitées par la famille PEYRONON, laboureurs habitants Surrel

Par la suite François BACHELARD, de Surrel, fera lui aussi une reconnaissance en 1763.

est à la fin du XIX^e siècle, vers 1887, qu'Amédée de Surrel reconstitua un domaine d'environ vingt hectares autour d'une ferme, et entreprit la construction d'un château médiéval dont ne sortira que la poterne, détruite vers 1940 pendant les bombardements de la deuxième guerre mondiale 151 . Il n'y a probablement jamais eu de château avant cette date à Surrel 152 . On peut néanmoins supposer qu'à une époque reculée le hameau a pu être plus ou moins fortifié pour se défendre.

En 1983 la carte IGN au 25 millième 153 marquait encore les ruines 154 de cette poterne mais pas la statue que fit ériger Amédée de Surrel à l'entrée du village. En 2008 cette statue a été ajoutée sur cette même carte IGN.155

Amédée de Surrel n'avait qu'un rapport supposé avec les Surrel de ce hameau, car sa filiation ne remontait pas au-delà de 1679, date du mariage de son ancêtre Pierre, notaire au Monastier, dont on ne connaît pas les parents. Mais tous les Surrel de Haute Loire, d'Ardèche, de Loire, ont sans doute l'idée qu'ils ont une origine commune (lointaine) dans ce hameau, même s'ils ne peuvent le prouver. La famille Surrel a essaimé dans tout le Velay et le Vivarais à une époque reculée 156 et il est évidemment impossible de relier les branches.

Le petit fils d'Amédée, Guy de Surrel (1921-1994) vendit ce petit domaine vers 1950, pour se consacrer à sa propriété d'Ameugny en Saône et Loire .

V Orthographe

Le nom Surrel semble être devenu héréditaire très tôt. L'orthographe a variée, comme pour tous les noms, mais

Surrel prédomine largement depuis la fin du XVI^e siècle. Voici un aperçu non exhaustif :

- Surillus, 100-150 après J/C. Poterie, (musée Crozatier au Puy) (latin) St Paulien (Velay)
- Surrel 1101-1129 Cartulaire de l'abbaye de St-Père de Chartres Chartres (Beauce)
- Surellus 1101-1129 Cartulaire de l'abbaye de St-Père de Chartres Chartres (Beauce)
- Surrelli 1142 Cartulaire de l'abbaye de Tiron, (latin) Tiron (Pays Chartrain)
- Surrardi 1163 Cartulaire de Chamalières sur Loire (latin) Surrel (Velay)
- Sureus 1176 Cartulaire de Chamalières sur Loire (latin) proche Surrel (Velay)
- Surellus 1212 Cartulaire de Chamalières sur Loire (latin) Surrel (Velay)
- Surrelli 1323 Sentence d'arbitrage de l'évêque de Vivier Viviers (Vivarais)
- Surrelli 1367 Réparation de feux au Puy (latin) Le Puy (Velay)
- Surelli 1367 Réparation de feux au Puy (latin) Le Puy (Velay)
- Sureli 1372 Ordonnance du roi Paris
- Surel 1418, 1422 Quittances pour services militaires (vx français) Provins, Languedoc, Guienne
- Surrel 1443 Lettres royales (vieux français) Langeac (Velay)
- Surrel 1451 Reconnaissance féodale de 1687 (trad. du latin?) Surrel (Velay)
- Surrelli 1468 Bulle du pape (latin) Issarlès (Velay- Vivarais)

1) Variations d'orthographe Surrel, Surel, Surelle, Surrell etc.

Les historiens savent bien qu'une orthographe différente, jusqu'à la Révolution, indique en rien que deux familles soient étrangères. Je rappelle que certains scribes, dans le même acte, écrivaient le nom sous des orthographes différentes, car ils les pensaient phonétiquement (forme vocales). Ces variations sont courantes jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Dans la Drôme, le nom Surrel est conjugué au pluriel avec un Z, (Robert et Jacques Surrelz 1323) au féminin avec lle (Polycianne Surrelle 1571). Bref l'orthographe d'un nom avant 1789, ne peut en aucun cas servir pour différencier deux familles. Par exemple au Bouchet St Nicolas où les Surrel sont établis dès le XVI^e siècle, ils eurent une descendance prolifique dans les environs proches et certains rameaux ont l'orthographe Surel. On est donc contraint d'étudier tous les personnages ayant ces deux noms car ils sont peut être d'une même souche avec des orthographes et des prononciations différentes selon l'idiome, et le langage de chaque région où ils passent. La branche des Surrel émigrée en Suisse, Pologne, Allemagne avait une orthographe germanisée Surrell 157. Amédée de Surrel disait qu'elle avait même ramené, de retour en France, un H (orthographe germanisée Surrelh). C'est ce qu'on appelle une lettre paragogique¹⁵⁸. On notera aussi que le médecin Jean Surrelh, originaire de Langeac en Haute-Loire, avait déjà ce h final dès 1558.

Même aujourd'hui en 2009, l'orthographe Surrel est couramment écorchée en Surel et probablement vice versa. Les gens de notre entourage qui n'ont jamais vu le nom écrit, écrivent toujours phonétiquement, la plupart du temps avec un seul R. Cette altération subsistera éternellement. On verra le pire cas de déformation du nom avec le cas d'Agnes Sorel, dont nous parlerons plus loin.

2) Le génitif SURRELI :

Cette forme se rencontre souvent du XII^e au XV^e siècle, avec les variantes traditionnelles de doublement du R ou du L : Sureli, Surrelli.

En latin, le nom du père était normalement au génitif, souvent avec ellipse de filius. Il exprime un rapport de filiation 159 . Par exemple Johannes Petri signifie Jean (fils) de Pierre.

Nous en avons un exemple avec : Pontius Surellus et P. filius ejus : Pons Surel et son fils P. (Cartulaire du prieuré de Chamalières 1212) et Adam Herberti Surrelli filio : Adam fils d'Herbert Surel (Cartulaire de l'abbaye de Tiron 1142).

Citons aussi Andreas Surrelli et Bertandus Sureli, chef de feux au Puy en 1367, Johanni Surrelli curé d'Issarlès (Bulle du pape de 1468)¹⁶⁰ ; Raymondus et Bertrandus Surrelli qui figurent le 18 octobre 1323 dans une sentence d'arbitrage de l'évêque de Viviers¹⁶¹ ; les lettres royales du 28 Janvier 1372 en faveur de Petrus Sureli, clerc et notaire du roi ¹⁶² etc.

Cette forme génitive indiquant la filiation nous amène à considérer les formes latines comme donnant le sens de appartenance à une famille ou à origine terrienne ; je traduirais ainsi Johanni Surrelli par Jean (de la famille des) Surel plutôt que par Jean de Surel. Mais je ne suis pas assez linguiste pour être péremptoire. Georges PAUL dans son armorial indique SURREL, alias de SUREL. En latin, nous croyons savoir que la forme génitive indique la provenance, la possession ; la plupart du temps on traduit donc en français par la préposition de (Dictionnaire Larousse 1972, mot génitif)

Comment savoir si le scribe fait allusion à la famille (possessif) ou à la terre (origine), là est la question. Mais en fait peut cela a peu d'importance puisque le hameau était peuplé de Surel, le nom du lieu et la famille habitant se confondant. Ce peut être un ou autre, le génitif recouvre les deux notions.

Quoiqu'il en soit, la plupart du temps les érudits traduisent Surrelli par Surel sans particule, nous ferons donc de même.

L'usage de la particule fut toujours aléatoire pour les Surel qui en usèrent peu. Elle réapparaît dès le XVI^e (Vidal de Surel à Lafarre en 1572¹⁶³) puis de façon épisodique au XVII^e et XVIII^e dans la famille Surel de Montchamp (André Surel signe DeSurel agglutiné, en 1626). A la fin du XVIII^e les Surel de St Julien et de Montbel commencent à la mettre devant leur patronyme, mode oblige. L'état civil la fixera définitivement au début du XIX^e.

3) Les poteries de SURILLUS

Avant tout, évoquons cette légende née à la fin du XIX^e siècle dans l'imagination d'Amédée de Surel. Elle lui a été suggérée par une officine généalogique qui voulait lui vendre ses services de recherche ¹⁶⁴ . C'est donc une escroquerie généalogique comme il y en a eu beaucoup au XIX^e siècle. Elle voudrait faire remonter l'origine à Surus, prince Eduen et illustre capitaine du temps de César, qui fut un de ses redoutables adversaires dans les Gaules. Surus aurait fixé sa famille dans le Velay où il était venu lever des troupes et son nom aurait désigné une terre de cette province, lequel nom francisé plus tard se serait prononcé Surel.

Il s'agit évidemment d'une pure invention. Ceux qui veulent mieux connaître ce personnage dont on a retrouvé les cendres dans une urne à son nom, sur la montagne de Couard près d'Autun, se plongeront dans les Commentaires de César. Il y est parait-il cité plusieurs fois, nous n'avons pas vérifié.

SURILLUS, équivalent de Svrillus (le v et le u sont équivalents jusqu'au moyen-âge) devait vivre vers 100 - 150 après J/C. L'existence de ce personnage de l'Antiquité nous est connue par les poteries à sa marque Svrilli retrouvées à Saint Paulien, capitale antique du Velay (au Nord du Puy, voyez la carte ci avant), à Lezoux et à Clermont (Puy de Dôme).

Les poteries retrouvées dans ces fouilles indiquent que Surillus avait en ces lieux un four. Elles ont été datées d'environ 100 à 150 après Jésus-Christ 165 . Elles sont conservées au musée Crozatier au Puy en Velay 166 .

Louis SIMONNET a dressé dans son ouvrage Le Peuplement dans l'Antiquité en Velay la liste des estampilles trouvées dans le département de la Haute Loire et il reproduit même un fac similé de l'estampille de Surillus :
“ SVRILLI “.

Fac similé de l'estampille de Surillus

Il indique en outre deux ouvrages en références où l'on cite les poteries de Surillus : Mobilier archéologique gallo romain trouvé en Haute-Loire, R. GOUNOT, Le Puy, 1967. p.38 d'une part et Index of potter's stamps on terra-sigillata, Margidunum, F.OSWALD, 1931, d'autre part.

On sait aussi que Surillus avait un de ses fours à LEZOUX (Puy de Dôme).

Extrait d'une lettre 167 d'Amédée de Surrel en 1929 :

“ ...d'où le docteur PLIQUE mort vers 1905 a extrait une véritable collection de poteries et lampes. On en a également découvert du même potier dans des substructions à Clermont, dont sa veuve m'a donné un exemplaire portant la marque en relief “ Surilli “ et a vendu dit-on 100 000 f ladite collection au musée St Germain...”

Cette poterie a hélas disparu du patrimoine familial.

Il ne peut y avoir de continuité entre ce personnage et les Surrel du moyen-âge. En effet pendant l'époque franque et le début de l'époque capétienne (après 987 donc), il n'y a plus de noms de famille, mais seulement des noms de baptême. 168 On sait que les noms de famille ne peuvent pas s'expliquer par le gaulois, car ils ont été formés à la fin du moyen âge (XIII^e siècle) et le gaulois a cessé d'être parlé au début de l'époque mérovingienne (481)169 . Cependant, certains noms de lieux ont gardé, eux, le nom de leur propriétaire gallo romain. Nous y reviendrons plus loin, il existe trois noms de domaines gallo-romains autour de Surrel.

VI Pièces justificatives

Nous ne pouvons pas reproduire tous les actes numérisés. Ils sont néanmoins accessible sur un CD Rom qu'il vous suffit de demander à pierredesurrel@orange.fr

(Velay)

. Cartulaire de Chamalières (Pons Surrel) 1212 p. 89

. Don d'une statue (noble Pons Surrel) non daté p. 95

. Reconnaissance de Durand Surrel 1451 p. 99

. Bulle du pape pour Jean Surrel 1468 p. 103

. Reconnaissance de Jean Surrel 1538 p. 105

. Etat des garnisons pour le Roi (Sergent Surrel) 1594 p. 107

Don en l'année 1212 par la dame Gironde, épouse de P. TRUCH, et de son fils Arimande, à Raymond de MERCOEUR prieur de Chamalières, de tout ce qu'elle possède au village de Pigères. Parmi les témoins : " ... Pontius Surellus et P. filius ejus ... " (Pontius Surrel et son fils P{ons}).

Cartulaire du prieuré de Chamalières sur Loire en Velay, prieuré conventuel dépendant de l'abbaye St Chaffre du Monastier. Charte 156, folio 39.

Le manuscrit original a été perdu 170(heureusement après sa publication par Antoine Jacotin en 1895)

Cartulaire de Chamalières, Antoine JACOTIN, 1895, page 80 (Archives Surrel, carton Surrel XIIIè, dossier Cartulaire de Chamalières).

Transcription Amédée de Surrel (1856-1940) dans Mémoire sur l'origine, l'histoire et la généalogie de la maison de Surrel, page 78, publié en 1887.

“ 80

Cartulaire

(Charte n°) 156

(Donation de la dame Gironde et d'Arimande dans la paroisse de Pigères)

Dans la paroisse de Chamalières

(1212)

Tout acte digne de mémoire accompli par les hommes dans le cours des siècles, a une existence plus solide lorsqu'il est confié à un écrit ou a des témoins.

DE CHAMALIÈRES-SUR-LOIRE

81

est pour quoi, dans cette présente page, nous voulons porter à la connaissance de tous que l'an de l'Incarnation du Seigneur 1212, du vivant de R. Raymond de Mercoeur, prieur de cette maison, une dame du nom de Gironde et son fils nommé Arimande avec l'épouse de ce dernier, préférant les biens célestes à leurs biens terrestres, et mettant devant les yeux de leur esprit le moment de leur fin dernière, donnèrent à Dieu et au bienheureux Gilles tout ce qu'ils disaient posséder par droit héréditaire ou autrement dans le village de Pigères ou sur son territoire. Et ils firent cel avec l'approbation de P. Truch, mari de ladite dame, et d'Arimande, clerc de l'église du Puy, frère du mari. Mais le susdit prieur sachant de quelle nécessité seraient ces biens pour le Monastère et proportionnant au don l'intention et les ressources des donateurs y compatit et les récompensa selon leurs besoins et leurs dettes à éteindre par mille sols et cinq sols de cens qu'il percevait annuellement d'une vigne au village de Cheirac. Il donna en plus 20 sols à ladite dame Gironde, 20 sols à l'épouse d'Arimande, 20 sols à P. Truch et la même somme au clerc susnommé, enfin 1 marque d'argent à Adhémar de Roche, chevalier. Il fit ainsi tout ce qui était en son pouvoir, afin que la donation fut effectuée. Et tous les susdits affirmèrent en prêtant serment sur l'autel et sur les reliques de saint Gilles qu'ils n'en reprendraient rien contre cette donation et dans la suite n'inquièteraient jamais cette maison à son sujet. Alors ladite Dame G. Gironde, avec son fils A. Arimande, que cette donation intéressait surtout, en investirent le prieur, comme plusieurs l'ont entendu et vu. De cela furent témoins les moines P. Boschez, P. de Chaselles, Odilon de Roche, Nicolas, V. Coyros, M. Maurice Jacques et toute l'assemblée de cette maison en présence de laquelle cela fut fait. Furent aussi témoins A. de Roche, chevalier et B. prêtre, Gotiscalque, Wil. Coyros, P. Coyros, Pons, bailli, et P. son fils, Jean Faber et son fils, Jean de Rialères et D. son frère, Pons Géraud, Grégoire, Wil. Chavarius avec ses fils B. et P.,

Pontius Surel et son fils P., P. de Rosières et André son fils, Morez et l'abbé son frère, B. Umbert, P. Viga, P. Maders, J. Olers et J. son fils, ainsi que P. son neveu, et plusieurs autres de ce ce bourg qui furent témoins oculaires de cette investiture. Le susdit prieur trouva encore parmi ceux-ci des garants du serment, afin que, comme il a été dit, il ne fut plus rien réclamé au sujet de cette donation ; que si quelque demandeur ou réclamant venait à surgir, une fois pour toutes, suivant l'expression consacrée, ils auraient à interposer les lois de la raison et de la justice. Les garants du serment sont B., évêque du Puy, B. de Chalencon, Ademar de Roche. Et pour que cette donation demeurât ferme et inébranlable, elle fut munie et authentiquée du sceau de B., susdit évêque et de celui de l'abbé de Saint-Théotfrède. “

Don d'une statue (de la vierge ?) à Notre Dame à Saint Pal de Chalencon où on cite comme un des porteurs du brancard de la statue "... noble Pons Surrel, du lieu de Surrel, cadet du baile du port de Retournac ... "

Non daté

Sources inconnues.

Imprimé dans la revue d'histoire régionale dirigée par Albert BOUDON-LASHERMES : Terre vellave et brivadoise, (n° 2 février 1931, p. 6,7, à vérifier) (Archives Surrel, carton Surrel XIIè-XVIè)

Article intitulé Un voeu à Notre-Dame de Lorette à Saint-Pal signé Robert AURUCE

Numérisé en septembre 2008 par Pierre de Surrel.

“

UN VOEU A NOTRE-DAME DE LORETTE

A SAINT-PAL

Suivant un usage dont l'origine se perdait dans la nuit des

temps, jeunes gens et jeunes filles de condition noble ou bour-

geoise allaient jadis faire leur éducation loin de leur province,

auprès d'un opulent Baron, dans la Cour de quelques château

dont la jeunesse venait, de son côté s'instruire en leur propre

pays.

Les Barons de Roche-en-Régnier envoyaient leur adolescents à la Cour de Savoie ; ceux de Rochebaron les confiaient au Dauphin de Viennois.

Or il advint qu'un soir, comme la caravane des enfants d'Apinac, de Saint-Pal, de Tiranges et de Bas faisait étape à St-Laurent du Lac, au pays d'Oisans, où le Dauphin avait député à sa rencontre son chamarlenc, Messire Amé Magnin, un fracas effroyable retentit soudain dans la nuit. Toute la bourgade dormait ; seuls, les voyageurs arrivant du Velay, s'étant attardés suivant une coutume séculaire à aller saluer en passant la Vierge du Puy d'Oulles, qui jadis avait sauvé une avalanche un seigneur de Rochebaron perdu dans la montagne, venaient à peine de rentrer à l'hôtellerie qui devait les loger. Deux des plus jeunes, Aubin de l'Aigue et André Bonneton, sortirent du logis pour savoir ce qui se passait. Ils rentrèrent bientôt, blêmes d'effroi, criant : « Sauve qui peut ! Nous sommes inondés ! ».

Le Lac d'Oisans, sur la berge duquel s'étendait la cité, venait de rompre son barrage. Les eaux envahissaient la ville, effondrant des quartiers entiers, entraînant partout les cadavres des pauvres habitants surpris dans leur sommeil.

Tandis que le chamarlenc du Dauphin courait organiser le sauvetage, les Vellaves regrimbaient au galop sur la colline du Puy d'Oulles et, tout tremblant encore, du danger qu'ils avaient couru, faisaient voeu solennel d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, près de St-Pal-de-Chalencon, remercier la Vierge de leur avoir sauvé la vie.

Six mois après, en l'étroite chapelle, ils remplissaient leur voeu, offrant à Notre-Dame une magnifique statue, que quatre d'entre eux portaient sur un brancard : Noble Pons Surrel, du

lieu de Surrel, cadet du Baile du port de Retournac ; Mathieu

Porrat, petit-fils d'un Consul de Craponne ; Noël Barjon de la Faye ; et Thyrsé Barbier, de la ville de Bas.

Messire Claude Gallet, curé de St-Pal, les attendait au seuil du sanctuaire, accompagné de Messires Arcons Beaud, chapelain de Notre-Dame, et Jacquemet d'Avignon, curé d'Apinac, qui escortaient le Lieutenant-Général de la Baronnie de Rochebaron, Maître Mathieu Faugier, et son Greffier, Maître Michel Boutin.

Tous les gentils hommes et bourgeois de la contrée qui avaient autrefois accompli de même sorte le voyage de Dauphiné étaient accourus pour se joindre au cortège.

En grande pompe, celui-ci pénétra dans le sanctuaire. On déposa la statue sur l'autel, et les familles des jeunes voyageurs promirent à leur tour de faire célébrer chaque année, un service solennel au jour anniversaire du désastre du Lac d'Oisans.

Robert AURUCE. “

Reconnaissance le 23 septembre 1687 de Jean PEYRONON laboureur du lieu de Surrel, en faveur de messire Vidal de ROUX 171 prieur et seigneur de Chamalières. (Extrait de l'original dressé à Chamalières par COTTIER, notaire royal).

On y cite la reconnaissance faite le 28 octobre 1451 devant maître André VALLICON par Durand Surrel en faveur de messire Tandon Gauthier prieur de Saint Gilles de Chamalières pour divers prés, vignes, terres et maisons sis au terroir de Surrel.

Reconnaissance précédée de la liste des terres que Jean Peyronon reconnaît de la directe et seigneurie du seigneur d'Apinac 172 . (Acte reçu par FÉLIX notaire). On y cite la reconnaissance de Jean Surrel de Surrel, pour une terre size à Surrel appelée la Rehassa (article 3), et une terre appelée li pe dou prat jadis La Relhiasse (article 2).

Cette acte a été donné en 1889 à Amédée de Surrel par Hyppolyte COLLY, curé de Solignac sous Roche (qui les avait obtenus de divers habitants du village de Surrel) et été inséré dans le registre Manuscrits de Surrel (Archives Surrel, carton Surrel XII^e-XVI^e).

Transcription Amédée de Surrel (1856-1940) 173 et Pierre de Surrel (1960-) octobre 2008.

 “

Paraphé Gallimard

Jean peyronon dulieu deSurrel tient dela seigneurie
 et directe du seigneur dapinac les propriettes suivantes
 et par lextime et division qui a este faicte
 par M(aitr)e anthoine compaing Expert du peudibai
 premierement tient de la Recoignoissance de
 Jean Surrel de Surrel article troiziesme une
 terre appelee la Rehassa contenant deux
 cartonées et deux coupes, Confrontant dematin
 terre de Jean pontvianne dud(it) lieu midy pré
 de mathieu ollier de Charrées nuit pre dud(it)
 pontvianne bize avec la chau de Charrées Encore
 midy pre de Jean poncet de pallite plus En
 l'article deuxiesme dicelle Recoignoissance ung
 pastoral appelle li pe dou prat jadix la Relhiasse
 Contenant deux cartonnees Confrontant de matin
 pre dudict pontvianne midy terres dud(ict) peyronon
 apres Confiné Nuit pré dud(ict) pontvianne
 Bize avec la Chau de Charrée Au cens annuel argent
 Ung solz soigle trois coupes Plus de la Recoig(noissan)ce
 de Claude Cournut de Charrées article deuziesme
 dattee du dernier janvier 1538 Receue Rivet no(tai)re
 une terre appelee Cotte darreyre jadix noucoules
 Contenant sept cartonées et demye Confrontant
 de matin terre de mathieu gimbert de lingoustre
 et de Jacques pontvianne de Charree midy terre
 de louys bernaud de Charrees Soir terre de mathieu
 gimbert et bize terre dud(it) gimbert Au Cens soigle

demye Couppes plus de la Recoignissance ... / Suite de la reconnaissance de Jean Peyronon page 4 :

“ ...Lan mil six cens quatre
vins sept et le vingt troysieme jour
du mois de septambre avant midi regnant
Louis (et)cetera establi en personne Jean
peyronon laboureur du lieu de Surel paroisse
de retournac lequel de son gré et libre
voulonté a recognu et confessé tenir
ses predecesseurs avoir tenu et ses successeurs
debvoir tenir enphiteose perpetuelle de
la directe et seigneurie de chamalieres
messire vidal de roux abbé de revel prieur
et seigneur de chamalieres absant m(aitr)e hugues
Cottier no(tai)re et expert de la ville du puy
avec moy no(tai)re pour luy p(rese)nt et aceptant aux
droict de loser et inverstir et par prelation
et avantage retenir, scavoir une maison
grange estable petit jardin et chenevier
le tout jounnant situe au lieu de surel
contenant une cartonnade estant le premier
article de la recognaissance faite par durand
Surel en faveur du seigneur de chamalieres
le 28 8bre 1451 au terrier au terrier receu
par m(aitr)e andré valicon confrontant du
levant avec le chemin allant de charees
a la chau de charees midi le coder de surrel
couchant chemin allant de charees surrel
a crespinhac bise curtillage de Jean ponviane
et coder dud(it) lieu chemin au milieu
plus une terre et vigne apellé lou
gaud de loume et soubre la maison
contenant un cartonnade estant
partie du troisieme article de lad(ite)

reconnaissance confrontant du levant
et bise terre dud(it) ponvianne midi et
couchant terre de Jean ponsset
de palitte au cens annuel division .../ “

Bulle du pape Paul II en faveur de " ... Johanni Surrelli ... "

Assignation par le pape Paul II d’une pension annuelle de 8 écus d’or de France sur la cure de St Victor
d’Issarlès en faveur de Jean Surrel, résignataire de ladite cure et payable par Anthoine Ithier, le nouveau titulaire

29 novembre 1468 “ tertio kalendes decembris “

Archives départementales de la Haute Loire, 1 H 298 n° 1

(Photo numérique par Isabelle MALFANT-MASSON, fin 2009 et photocopie dans Archives Pierre de Surrel, carton
Surrel XIIè-XVIè, dossier membre isolés)

“ Diocèze de Viviers

Layette

Liasse

Creation par le pape paul 2è

de 8 écus or de France sur la cure de

Saint Victor d’Issarlès diocèze de Viviers

En faveur de Jean Surel contre

Antoine Ytier son resignataire

H 298

n° 1

“ A traduire “

Reconnaissance 174 le 31 janvier 1538 de gret homme maître Vidal ARDALHON notaire du mandement de Roche en faveur de noble Claude de GORCE sgr de Veaux où l’on cite ; au terroir doux riveaux (Les Riveaux), une terre confinée par le patural et terre de Jean Surel fils de mondeau ; au terroir de La Riliades : un pré acquis de Jean Valet dit mondeau et Jeanne Surelle mariés et Jean Surel fils de Ignimont et confiné par la terre de Jean Surel , une terre appelée La Mouteyre confinée par la terre de Jean Surel et son parier ; au terroir de La Chalette (alias Naucoules) : un bois confiné par la terre de Jean Surel et le bois et terre de Jean Surel fils de Mondeau, et par la terre de Jean Surel et son parier, une terre appelée doux Souriaux confinée par le coudert et terre de Jean Surrel et par une terre indivise entre Jean Surrel et Jean Surrel fils de mondeau, une terre à Chalette confinée par le bois de Jean Surel.

Recue par maitre Vidal RIVET. Recopiée par le notaire RIBEYRON.

Acte original donné en 1889 à Amédée de Surrel par Hyppolyte COLLY, curé de Solinhac sous Roche (qui les avait obtenus de divers habitants du village de Surrel) inséré dans le registre Manuscrits de Surrel (Archives Surrel, carton Surrel XIIIè-XVIè).

Transcription Amédée de Surrel (1856-1940) et Pierre de Surrel (1960-) octobre 2008.

“ Reconnaissance de gret

homme m(aitr)e Vidal Ardalion

no(tai)re et procureur dumandement

de Roche

Lan mil cinq cens trante huict et le dernier Jour du mois de

Jeanvier par devant m(aitr)e vidal rivet no(tai)re et destemoins

nommes estably led(it) de gret homme m(aitr)e vidal ardalhon no(tai)re et

procureur du mandement de roche lequel degret a recognu anob(le)

Claude degorce Seigneur de veaulx et aus(tr)es places premierement

un pre et terre se ioignant ensemble situe au terroir doux riveaux

Contenant neuf mestanchees de terre confrontant du soleil levant

avec patural et terre de Jean Surel fils de mondeau dumidy avec
le patural de Jean surel et la chalein de Charees du soleil couchant
avec la Chalein de charees de vers la bise avec la terre de andre
Girard de Chrespiniac au Cens anuel de un carton quatre pouniere
de Soigle et quatre deniers et malie de Item une autre terre et
pre se Joiniant ensemble situe au terroir de Lariliades comp(re)nend
en ingluty un pre acquis de Jean valet dit mondeau et Jeanne
Surelle maries et Jean Surel fils de Ignimont contenant deux
deux metanchees de terre confrontent du soleil levant avec
la terre dud(it) Surel demidy avec la terre de la viguerie dud(it)
Seigneur de Veaux et de Jean surel fils de mondeau du soleil
Couchant avec le pre dud(it) reconnoissent que dit tenir dautre
Seigneurie de vers la bisse avec la terre de Jean surel et le
pre dud(it) reconnoissent item une autre terre apelle la mouteyre
Contenant environ huit metanchees de terre confrontent
levant la terre de Jean surel et son parier dumidy avec
la terre de la viguerie du S(eigneu)r deveaux du soleil couchant avec
la terre dud(it) Jean surel devers la bise avec le patural dud(it)
reconnoissent que dit tenir dautre seigneurie item un bois
et terre se ioyniant ensemble situe auterroir de chalete contenant
environ douse metanchees de terre Confrontent du soleil levant
avec le chemin public allant de charees a palite dumidy avec
laterre de Jean Surel etlebois de Jean surel fils demondeau
et avec laterre dud(it) Jean Surel fils demondeau du soleil couchant
avec la terre de vidal bonnafre de lingoustre et avec la terre de anthoine
ponscrit dit peyron au nom de sa femme de Vers la bise avec
la terre de Jean Surel et son parier item sa part et portion
de la chalein de charees aussi que toucher la part dud(it) seigneur
de veaux item une autre terre appellee doux souriaux contenant
une metanche et demy ? ou environ Confontent du soleil levant
avec le coudert Commun doux Souriaux du midy avec le coudert
et avec la terre de Jean Surel du soleil Couchant avec lepre dud(it)
reconnoissent quedit tenir dautre Seigneurie de vers la bise devers

la terre dud(it) Jean Surel item par indivis avec le susd(it) Jean
Surel et Jean Surel fils de mondeau une terre situee
au terroir de la chalette alias de naucoules contenant dix
metanchees de terre confrontant du soleil levant avec le bois
de Jean surrel un rasac entre deux du midy avec la terre de benoit
viguie du soleil couchant davec la terre danthoine ponscry
dict peyron devers la bise la terre de Vidal Bonnafre
de lingoustres et avec la terre des oirs de jacques faure de
palite et avec leurs autres confroncts droits et appartenances
quelconques au sens annuel desd(ites) proprietes dessus confines
a savoir de cinq cartons trois pounieres et demy et de my
poniere et la huittiesme partie de poniere de soigle quatre
ponieres et demy avoine et vingt deux deniers et malie
et pour talies anelles sept deniers et malie et pour sa part
de la anche de charees une malie et demy malie et card de malie
et pour le pre acquit de Jean valet dit mondeau aussi la ferme
huit deniers et a confesse led(it) recognoissent qui est homme taliable
taliabile dud(it) seigneur de veaux et ses successeurs en cinq
cartons accoutumes et en chacun desd(its) cas avollu consentit
et recognu que lesd(its) sept deniers et malie pour talies a merssy
puissent et doivent estre doubles aud(it) recognoissent et
auxsin sucesseurs par lesd(its) seigneurs et les ciens pour

ladvenir et non autrement en chacun desd(its) cas accoutumes plus
arecognu comme desseus de la recognoissansse de feu Jean dupla
du lieu de chares les proprietes que suivent un ort situe
au lieu de charees apelle lort darier la grange confrontant
du soleil levant avec lort de costre dumy et avec le mescisse
del chares du soleil couchant avec lort dud(it) Cloudron
devers la bise avec lort de claude cournet item un pre situe
au teroir de pre lafont confrontent du soleil levant avec le mescis
de charees du midy avec la terre de claude cournet du soleil couchant

davec la terre de Jean cloudron devers la bise avec la terre
dud(it) Jean cloudron item une autre terre situee au terroir de naucoules
contenant environ trois metanchees de terre confrontent dusoleitl
levant avec la terre de claude cournet du midy avec la terre de Jean
cloudron du soleil couchant avec la terre danthoine ponscri dit peyron
devers la bise avec la terre de Jean valet dit mondeau au sens
anuel desd(ites) possetions darnier confrontes de quatre ponieres
ble de soygle deux ponieres avoine et demy aladite mesure cinq
deniers lesquels cens led(it) recognoissent apromi payer aud(it)
seigneur et aus siens achacune feste de st michel arcange
au lieu de retornac grenier dud(it) seigneur et comme plus
ement et mentiones au terrier signe rivet no(tai)re en apres lan
mil cinq cens trente neuf et dissieme Jour du mois de decembre
estably en personne led(it) m(aitr)e Vidal redalion lequel de son
gre comme dessus arecognu tenir dud(it) seigneur de veaux
a savoir un pre situe auterroir de roche apelle aiguesals
qui au temps passe fut recognu de par catherine rouchon
et entierement par iacques bienfait de roche Confrontent
du soleil levent avecle pre de claude et pont bienfait et alias
poulichier de midy avec les terres de anthoine bonnafé de
roche et de claude France du chambon du couchant avec
les terres de anthoine perier du chambon et de barthelemy
rivet de roche deverslabise avec les terres de(s)d(its) claude et pont
bienfait alias pelliciers et avec ses autres confronts droits
et appartenance quelconque aucens anuel desd(its) pre de vingt deniers
et lesquels cens led(it) recognoissent apromis payer comme dessus
aud(it) seigneur et comme plus en plein et contenance terrier signe
rivet no(tai)re extrait tire sur autre extrait de terrier estant amonpouvoir

Ribeyron no(tai)re “

Etats des garnisons, établies pour le Roy en pays de Velay sous le commandement de monsieur de Chaste où
l’on cite en septembre 1594 comme commandant de la garnison de Chamalières (5 gens de guerre à pied)
pendant les guerres civiles en Velay le " ... sergent Surrel ... "

Septembre 1594

Etat établi à partir des Comptes d’Antoine ROQUEPLAN, receveur des tailles du diocèse du Puy. Publié dans
Mémoires de Jean Burel, centre d’étude de la vallée de la Borne (1983), tome II , page 387 (Bib PdS).

Numérisation par Pierre de Surrel, octobre 2008

1594 Mémoires de Jean Burel 387

fouffrir ladicte juftice à l’advenir, mais le fieur gouverneur leur a refpondu
que ce qu’il en faifoict, effoict pour defpit de l’annemy & aultrement il impo-
feroict deniers pour mectre garnison & jandarmes pour fuyvre les champs.

La juftice ly a refpondu que n’y avoict que trop d’impofé, que le peuple
n’avoict moyen de payer, pour aultant que n’effoict que guerre de bestail &
ranfonnemens (1).

(1) Etat des garnisons établies pour le roi au pays de Velay, en septembre 1594, sous le
commandement de M. de Chaste, sénéchal (d’après le compte d’Antoine Roqueplan, receveur
des tailles du diocèse du Puy.

NOTES DE RENVOI :

1 Construit vers 665 Chamalières n'est qu'un simple oratoire dédié à la vierge. Vers 950 Dalmace Ier de Beaumont, abbé du Monastier, en fait un prieuré dépendant de cette puissante abbaye. 2 Notes généalogiques de la famille Surrel de Montchamp et revue La Terre vellave et brivadoise, Albert Boudon Lashermes, n° 2 février 1931, page 8. 3 Race de haute chevalerie des plus puissantes en Velay du X^e au XII^e siècle. Deux abbés du Monastier. Eglène de Beaumont apporta son vaste héritage à Bertrand, sgr de Chalencou, qu'elle épousa vers 1230. (Armorial du Velay, Georges PAUL, article Beaumont, page 43). 4 Haute chevalerie, l'une des principales du Velay. Leur patronyme REYNIER est incorporé à celui du fief de La Roche près Vorey. Cités dans le cartulaire de Chamalières dès 943. Eteinte en 1366, la baronnie de Roche en Régnier passa dans la maison de Lévis-Lautrec (Armorial du Velay, Georges PAUL, article La Roche en Régnier, page 385). 5 Illustre maison déjà puissante en Velay dès 1095. Le château de Chalencou, peu éloigné de Surrel, dresse ses vieilles ruines dans une austère vallée encaissée. La branche aînée de cette famille a relevé par alliance et substitution les armes, titres et noms des anciens vicomtes de Polignac (1421-1464) qui se sont donc éteints dans cette famille. (Armorial du Velay, Georges PAUL, article Chalencou, page 102) 6 Chaque année, Chamalières perçoit l'ensemble de ses biens plus de six cent trente hectolitres de grains (seigle, froment et orge), quatorze hectolitres de vin, un setier de miel, cent quarante-six moutons, agneaux ou chevreaux, deux porcs et demi, deux cent dix neuf volailles et plus de mille sous. (La seigneurie du Prieuré de Chamalières, X^e-XIII^e siècles, N. KLOUTZ, dans Cahiers de la Haute-Loire, année 1973. Cette référence est donnée dans l'abbaye du Monastier-Saint-Chaffre sous Guillaume IV, Véronique BARRALON, dans Cahiers de la Haute-Loire année 1984, page 142). Dans son introduction de son Cartulaire de Chamalières, où est tirée ce petit historique du prieuré, Antoine JACOTIN dit qu'il y avait 27 moines vers 1097. 7 Cartulaire du prieuré de Chamalières sur Loire en Velay. Prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de St Chaffre. Antoine JACOTIN. Alphonse Picard et fils éditeurs, 82 rue Bonaparte, Paris, 1895. (Un exemplaire dans Arch. Surrel, carton Surrel XII^e-XVI^e, dossier Cartulaire de Chamalières) 8 ...Ce cartulaire a disparu une seconde fois après sa publication au siècle dernier et on ne saurait indiquer aujourd'hui son lieu de conservation, il existe toujours. (Martin de FRAMOND, directeur des archives départementales de la Haute-Loire. Tiré de Notes sur les archives du Monastier, dans Les Benedictins de Saint Chaffre du Monastier, Cahiers de la Haute Loire 1999, p.392). 9 L'anthroponymie en Velay aux X^e-XIII^e siècles, le cartulaire de Chamalières-sur-Loire, Erica CHARAVET, dans Les bénédictins de St Chaffre du Monastier, Actes du colloque de 1997, p.443 (Bib PdS). 10 11 novembre 11 La maison chevaleresque d'Artias est mentionnée en Velay du X^e au XIII^e siècle. Vers 1267 cette forteresse devint une dépendance principale de la baronnie de Roche en Régnier.

Aumar II d'Artias dit Le Clerc, seigneur de Chabanoles était le fils d'Aumar d'Artias seigneur dudit lieu, et d'Adaugarde sa femme. Aumar II est cité encore en 1190 dans le cartulaire de Chamalières et encore vers 1163 dans une charte concernant l'Hôpital Saint Jean de Jérusalem au Puy. Il eut quatre enfants tous moines au couvent de Chamalières. (Armorial général du Velay, Georges PAUL, article Artias p. 21 et article Chabanoles p.100). Les ruines imposantes du château d'Artias se voient toujours et surplombent la Loire ; elles ne sont guère éloignées de Surrel, aussi bien que Chamalières, tout au plus à la distance de 5 km. 12 Cartulaire du prieuré de Chamalières sur Loire en Velay. Prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de St Chaffre. Antoine JACOTIN. Alphonse Picard et fils éditeurs, 82 rue Bonaparte, Paris, 1895. 13 Voir Les noms exprimant un rapport de filiation dans Les noms de famille de France, Albert DAUZAT, p.53. 14 Références déjà citées, p. 446. 15 Antoine JACOTIN, Cartulaire de Chamalières, p.92. (Charte 175 f°64) ; et Antoine JACOTIN, Preuves de la maison de Polignac, tome V p.320. 16 Cartulaire de Chamalières, Antoine JACOTIN, p. 82. Charte 156 folio 60 ; et Tablettes historiques du Velay, Archives départementales de la Haute-Loire, p. 63, 153 ; et Preuves de la maison de Polignac Antoine JACOTIN, tome V, p.320. 17 Le Herbert Surrel près de Chartres, cité en 1142, lui est donc antérieur, mais est-il originaire de Haute-Loire ? 18 Les noms de famille de France, Albert DAUZAT, édition de 1988, p.106. 19 Les noms de famille de France, Albert DAUZAT, édition de 1988, p. 94 note 3. 20 Les noms de famille de France, Albert DAUZAT, édition de 1988, p.106. 21 Les noms de famille de France, Albert DAUZAT, édition de 1988, p. 43. 22 Dictionnaire Larousse 1972, mot génitif . 23 Les noms de famille de France, Albert DAUZAT, (1949), 3^e édition revue par Marie Thérèse MORLET (1988) p.269 24 Charte 156. 25 Dictionnaire des dictionnaires, Jean Paul GUÉRIN, volume 2, page 683, article Baile. (Bib PdS). 26 L'abbaye du Monastier sous Guillaume IV, Véronique BARRALON, page 140 (dans Cahiers de la Haute-Loire, année 1984). 27 Revue Terre vellave et brivadoise, n° 2 février 1931 p. 6,7, Albert BOUDON-LASHERMES. L'article est de Robert AURUCE, hélas il ne cite pas sa source, sous quelle cote ce document est il conservé ? 28 Noyé probablement dans les rayonnages des archives de la Haute-Loire au Puy, dans les vieilles chartes médiévales ? Ou dans des archives privées, car les rédacteurs de la revue y avaient recours mais indiquaient rarement précisément leurs sources, ce qui est très dommage. 29 ... l'une des plus grandes maisons chevaleresques du Velay et du Forez. Puissante dès le milieu du X^e siècle, époque où vivait Guillaume sgr de Rochebaron (940-1030), bienfaiteur de l'abbaye de Chamalières... (Armorial Général du Velay, Georges PAUL, p. 386) 30 Dauphins de Viennois : titre que portaient les princes de Viennois ou Dauphiné et par la suite titre du 2^e ou 1^{er} fils du roi de France (Dictionnaire des Dictionnaires, Paul GUÉRIN, volume 3, page 467). A l'origine un nom de baptême dans la famille d'Albon (1110), il devint rapidement un surnom héréditaire au XIII^e : Guignes IX DAUPHIN comte d'ALBON. Dauphin est dès 1223 devenu une dignité synonyme de comte en Dauphiné. Transplanté aussi en Auvergne au XII^e Dauphin d'Auvergne par le mariage de Guillaume LE JEUNE, comte d'Auvergne marié à une fille Guignes IX DAUPHIN, comte d'ALBON. (Les noms de famille de France,

Albert DAUZAT, édition de 1988, p.44). 31 Bulletin A moi Auvergne n° 18, 1981, page 9, généalogie Bonneton. 32 Lettre d'Albert BOUDON-LASHERMES du 28 février 1947 (citée dans Les Parsonniers, Bulletin ANF, n° 273, avril 2008, page 14. Arch PdS, carton Surrel XIIè-XVIè, dossier Pariers). 33 Terme de féodalité. Reconnaissance censuelle : description détaillée de l'héritage tenu à cens par nouveaux tenants et aboutissants, et des charges auxquelles il est sujet, que chaque nouveau censitaire doit faire par acte devant notaire, dont il doit donner une expédition au seigneur (Dictionnaire des dictionnaires, Paul GUÉRIN, p.1241, volume 5. Bib PdS) 34 Saint-Vosy, nom d'une église de la ville du Puy en Velay dépendante de l'abbaye du Monastier où Guillaume III, abbé du Monastier, fonda un chapitre de chanoines en 1082 (Adhémar de Monteil, G.J d'ADHÉMAR, page 16 { Arch.Surrel, carton Surrel XIIè-XVIè}). Il est donc clair que cette institution religieuse possédait des terres sur la paroisse de Rosières et agissait comme un seigneur laïque, en levant un cens sur les terres qui dépendaient de son autorité. Jean de FAY de LA TOUR-MAUBOURG fut prieur de Chamalières (1642-1673) et siégea comme tel aux États du Velay. Il fut nommé abbé de Saint-Vosy et prit possession de cette abbaye le 13 novembre 1660 (Introduction du Cartulaire de Chamalières, A. JACOTIN, page XII) 35 En 1983 j'ai questionné l'abbé MASSEBEUF aux archives de l'évêché du Puy pour retrouver ce registre, qui me répondit par sa lettre du 28 janvier 1983 (arch.PdS, carton Surrel XIIè-XVIè, chemise Pierre Surrel 1333,) : "Le Chapitre St Vosy du Puy avait ses archives propres, bien distinctes de celles de l'évêché. Ce qui en subsiste se trouve en fait aux Arch.dép. série G. Je viens de consulter les 2 catalogues imprimés de cette série G et n'y trouve aucune trace de ce document... " Il est possible que le registre s'y trouve quand même mais ne soit pas référencé dans les catalogues. Sinon c'est qu'il est dans un autre lieu d'archives, inconnu (peut être privé ? 36 Ces cottes sont anciennes, elle ont été données en leur temps par Amédée de Surrel dans son Mémoire sur l'origine..., page 22, publié en 1887 et par Georges PAUL dans son Armorial du Velay. Comme nous avons dit, nous ignorons où était ce registre et où il se trouve aujourd'hui. 37 Notes d'Amédée de Surrel. 38 Carte IGN St-Etienne - Le Puy 50 Top 100, 1:100 000 (Arch.PdS, carton Cartes), et bien sûr aussi sur la carte au 1:25 000 (proche Rosières, sur le site Géoportail sur Internet). 39 Cartulaire de Chamalières, Antoine JACOTIN, page 1, note 1. Le prieuré de Chamalières tirait donc des revenus de l'église de Rosières. Plusieurs papes en 1155, 1179, 1226, confirment la possession de l'église de Rosières aux religieux de saint Chaffre et sans doute au prieur de Chamalières qui disait avoir reçu d'Adhémar de Monteil (évêque du Puy vers 1092) toutes les églises comprises dans un rayon de cinq lieues (Encyclopédie Wikipédia, Internet, article Rosières). 40 Gauthier, Gauttier, ou Gautier, selon les scribes. Personnage mal identifié. Guillaume GAULTHIER était abbé de La Chaise Dieu (1354-1366). Une famille GAUTHIER, seigneurs de Saint Préjet Allier était fixée dans ce lieu dès 1473. (Armorial du Velay, Georges PAUL, page 200) 41 Reconnaissance le 31 janvier 1538 de maître Vidal ARDALION notaire du mandement de Roche en faveur de noble Claude de GORCE sgr de Veaux et autres places où on cite la reconnaissance faite le 28 octobre 1451 devant maître André VALLICON par Durand Surrel en faveur de messire Tandon Gauthier prieur de Saint Gilles de Chamalières pour divers prés, vignes, terres et maisons sis au terroir de Surel. Reconnaissance reçue par maître Vidal RIVET, recopiée par le notaire RIBEYRON.

Cette reconnaissance de 1538 ainsi que plusieurs autres ultérieures ont été offertes en 1889 à Amédée de Surrel par Hippolyte COLLY, curé de Solinhac sous Roche qui les avait obtenues de divers habitants du village de Surrel. Elles ont toutes été insérées et reliées dans un registre noir intitulé Manuscrit de Surel, archivé dans le carton Surrel XIIè-XVIè. 42 "... et auparavant de celle faite {la reconnaissance} par led(it) durand surrel aud(it) terrier recu vallicon no(tai)re art(icle) 14 Une terre appelée Las oullinieyres Contenant onze cartonnades.... " (Reconnaissance le 25 octobre 1738 de Jean PEYRONON laboureur habitant du lieu de Surrel, en faveur de messire Pierre de SOLAGES de LAMÉE). 43 Tous en tous cas font, sur tout ou partie de ses terres, des actes de reconnaissance et paient eux aussi un cens au seigneur prieur de Chamalières ; Jean PEYRONON laboureur du lieu de Surel à messire Vidal de ROUX prieur et seigneur de Chamalières en 1687 ; Jean PEYRONON laboureur habitant du lieu de Surrel à messire Pierre de SOLAGES chevalier comte palatin prieur et seigneur de Chamalières en 1738 ; François BACHELARD laboureur habitant du lieu de Surrel à messire Pierre de SOLAGES en 1763. Enfin en 1777, Antoine FAVIER, de Solignac et autres, sont assignés à comparaître par messire Charles de LAVAL prieur et sgr de Chamalières et il est à nouveau fait référence dans cet acte à la reconnaissance de 1451 44 Il y a d'autres actes dans ce manuscrit concernant des habitants alentours, mais qui ne concernent pas la famille. Ils peuvent néanmoins intéresser des familles de la région, famille Peyronon par exemple. 45 Peu d'alleux résistèrent à la pression féodale du Xè et XIè siècle. (L'Auvergne et ses marges..., Christian LAURENSEN). 46 Par extension on finit par dénommer vassal, toute personne dans la dépendance d'une autre. Mais le terme aurait dû être réservé aux possesseurs de fief, et pour les terres roturières, on devrait parler de censitaire et non de vassal ; les censitaires devaient ainsi un cens à leur seigneur direct (la seigneurie prend alors le nom de censive). 47 Ou Surel. Dans le même acte il peut y avoir les deux orthographes. 48 Reconnaissance le 29 septembre 1713 de Jean PEYRONON du lieu de Surel, en faveur de messire François Armand de COLOMB chevalier baron de Bauzac seigneur de Charées, de La Tour et autres places. Reçue par le notaire GUITARD. (Acte original inséré dans le Manuscrits de Surel, (Archives Surrel, carton Surrel XIIè-XVIè) 49 Reconnaissance faite le 31 janvier 1538 par degret homme maître Vidal Ardalion notaire et Procureur du Mandement de Roche en faveur de noble Claude de Gorce, seigneur de Vaux et autres places. Acte original passé devant Maître Vidal RIVET notaire 50 Reconnaissance le 31 janvier 1538 de Jehan VALLET dit mondon, habitant de Retournaguet, paroisse de Retournac en faveur de noble Claude de GORCE sgr de Vaux et autres places. Recue par maître Vidal RIVET notaire. Recopiée par le notaire du BLANC. Extrait de l'original au pouvoir du notaire PERIERSEMALBOYER le 16 août 1637. Insérée dans le Manuscrits de Surel, (Archives Surrel, carton Surrel XIIè-XVIè). 51 L'Auvergne et ses marges, Christian LAURENSEN-ROSAZ, page 340 52 Concernant le terme de Sergent "... C'est qu'il est dans un autre lieu d'archives, inconnu (peut être privé ?

armées commencent à recevoir une organisation quelque peu régulière, qu'on y rencontre, sous le nom de sergents de bande, des sergents jouant un rôle analogue à celui des sous officiers actuels. C'est ainsi qu'on trouve des sergents et même des sergents instructeurs dans les légions provinciales du XVI^e siècle, puis dans les régiments qui leur succédèrent... (Nouveau Larousse illustré, dictionnaire universel encyclopédique, librairie LAROUSSE (avant 1900), tome VII, page 656, article Sergent. bib. PdS)

Notons que ce terme de Sergent donné aux commandants de places pour le roi apparaît dans les comptes d'Antoine Roqueplan à partir de septembre 1594. Antérieurement les commandants ne sont désignés que sous leur simple nom ou avec le grade de capitaine. En décembre 1594 on cite le Sergent Lafont qui commande la garnison de Saint Geneys. Serait-ce le même Lafont (de Lafont) qualifié en 1642 de commis d'Henry de MASPARANTE (commissaire du roi) et qui est chargé de conduire 200 hommes avec monsieur du Bouschet (que nous pensons être André de Surrel sgr du Bouchet) ? 53 États des garnisons, établies pour le Roy en pays de Velay sous le commandement de monsieur de Chaste. Septembre 1594.

État établi à partir des Comptes d'Antoine ROQUEPLAN, receveur des tailles du diocèse du Puy. Publié dans Mémoires de Jean Burel, centre d'étude de la vallée de la Borne (1983), tome II, page 387 (Bib PdS). 54 Connu sous le nom de Combat à la porte Pannessac, dont il existe un tableau au musée Crozatier au Puy 55 200 royalistes furent massacrés dans le faubourg St Gilles (Mémoires de Jean BUREL, page 390). ... Le sénéchal de Chaste avait été une des premières victimes ; près de lui on trouva le corps du seigneur de Chalencon, son beau-frère... deux frères de Latour-Maubourg, deux frères Sanhard, les seigneurs de Gorce, de la Vèze, du Roure, de Chambonnet, de Villemont... (Histoire des guerres de religion dans le Velay, J.B.L de VINOLS, page 290). Sur ce combat voyez aussi Histoire du Velay, ARNAUD, tome II page 26 56 14 février 1594, acte de baptême de Gabrielle BRENAT fille de Jehan de BRENAS : ... marrine d(ame) Marguerite de la Rodde femme a messire Surrel gendarme de m(onsieur) de Seneujols... Registres des baptêmes de Solignac aux Arch..dép. de la Haute Loire, E dépôt 241-4 . Trouvé et photocopie envoyée par Gabrielle DENAND (en 1983). Phot. dans Arch. Pierre de Surrel, carton Surrel de Montchamp, dossier André. 57 Baptême de Magdeleine SURREL le 10 mai 1641 ... son parrin Mre André de Surrel son hayail... Registre de baptêmes du Bouchet St Nicolas (Copie manuscrite par Amédée de Surrel dans Archives Pierre de Surrel, carton Surrel de Montchamp, André, dossier André) : Le X jour de may an susdit, 1641, fust baptisée Magdeleine Surrel fille légitime de Mr Pierre Surrel et de demoizelle Magdaleine Servand mariés, fust son parrin Mre André de Surrel son hayail, sa marrine dame Magdaleine Boutavin h{abit}ante de Pradelles sa bishayaille par moy. Merle curé ... 58 Mémoire d'Antoine JACMON, bourgeois du Puy, p. 93 (Arch. dép Haute Loire UHL 9043). ... Murtre commis sur la personne de (sic), courrier de Brives, habitant à present au Puy, pour défandre de ne laisser mener un sien frère en prison pour avoir esté aculé d'estre un deserteur de meslisse, un coup de pommeau espée à l'esthomas, où il tumba de ce coup et se donna contre la teste qu'il s'anfonssa les hos icelle, où il ne parla jacmais et morut sur le lieu, et fust acculé le sieur du Bouschet, beau-frère du sieur de Saint-Haond, ce mardy 11 è novembre 1642, à quatre heures du soir... Nous dirons dans la notice Monchamp pourquoi le sieur du Bouschet est assez probablement André de Surrel. 59 Mémoires de Jean Burel, Centre d'études de la vallée de la Borne, p. 100. 60 Registres d'état civil du Puy (Haute Loire), acte n° 231 (Arch.dép.Hte-Loire, 6 E 178/139). 61 Registres d'état civil de Vallauris (Alpes Maritimes), acte n° 50, archives municipales de Vallauris. 62 Châteaux de Haute Loire, Régis THOMAS, 1993, article Surrel. 63 Lettres concernant l'exploitation de la ferme dans le dossier Surrel, carton Amédée. (Archives Surrel). Voir aussi Châteaux de Hte-Loire, Régis THOMAS, article Surrel, où l'on parle de la poterne. 64 Registre de réparation des feux du Puy en Velay. Archives nationales JJ 99 n° 13. Publié dans l'article Les noms de personnes du Puy-en-Velay en 1367, Marie Thérèse MORLET dans la revue Cahiers de la Haute Loire, année 1999, p.149. 65 Le titre original est aux archives départementales de la Haute-Loire, fonds de La Chaise-Dieu, layette concernant Chanteuges. Publié dans Spicilegium Brivatense, documents sur le Brivadois et l'Auvergne, Augustin CHASSAING, année 1886, p. 510 et 511. 66 Nous avons déjà rencontré cette orthographe pour une branche Surrel émigrée en Suisse, Pologne, Allemagne et qui avait ramené, de retour en France au XIX^e siècle, un H (orthographe germanisée Surrelh). Mais pour le Velay nous n'avons jamais vu ce h, curieux. Nous doutons qu'il s'agisse d'une coquille d'impression puisque Pierre BRAILLIER, apothicaire à Lyon, répond à Jean Surrelh dans un ouvrage imprimé à Lyon la même année, et reprend cette même orthographe. 67 Date où il publie deux pamphlets à Lyon. 68 Lettre qui s'ajoute à la fin d'un mot (Dict. des noms de famille, Marie Thérèse MORLET, p. 13). 69 Une province française à la Renaissance, Claude LONGEON, p. 436. 70 Pour plus de précision sur cette querelle lire Une province française à la Renaissance, Claude LONGEON, p. 436 et suivantes. 71 Bibliothèque Nationale notice FRBNF31421922. 72 Les Articulations, de Pierre Braillier, sur l'Apologie de Jean Surrelh,... Deux pamphlets édités pour la première fois à Lyon en 1558 et publiés de nouveau par le Dr Paul Dorveaux. Bulletin de la société française d'histoire de la médecine, 1920 Paris. 73 Cette famille du Puy, originaire du Berry, s'est installée à Saint Galmier au XIV^e siècle. Il y a eu deux Jacques pour la période qui nous intéresse : le premier Jacques I du Puy, gouverneur de St Galmier épouse Claire de Chalancon, (peut être de la famille Chalencon ?, château proche de Surrel, près Retournac) Jacques II du Puy, aussi gouverneur du Puy, épouse une Catherine du Villars. (Dictionnaire de la noblesse, François Auguste AUBERT de LA CHESNAYE DESBOIS, édition de 1776, aticle du Puy, p. 586). 74 Revue Terre vellave et brivadoise, Albert BOUDON-LASHERMES, n° 2, 1931, p. 8,9. 75 Archives départementales de la Haute-Loire, 1 H 298. 76 Haut Vivarais et Boutières au XV^e siècle, Robert VALADIER-CHANTE (2004), tome I, p. 110. 77 Registres fiscaux établis par villes et villages. Ces documents sont conservés aux archives départementales de l'Ardèche sous les cotes C 557 à C 559 (Abrégés et sommaires) et C 560 à C 628 (États détaillés). Ils ont été

microfilmés, cotes : 2 M 13 à 2 M 74. Publiés par Robert VALADIER-CHANTE, Haut Vivarais et Boutières au XV^e siècle. Au lendemain de la guerre de cent ans, il fallait recenser les habitants et les fortunes, les maisons, les terres, le cheptel et même le mobilier pour établir l'assiette de la taille, un impôt direct et permanent institué sur les biens. Le Vivarais est le seul pays languedocien à avoir conservé une partie notable de cette enquête. A partir des procès-verbaux notariés dressés localement, les agents royaux font la synthèse des déclarations individuelles recueillies. 5 000 chefs de famille furent ainsi identifiés. (Haut Vivarais et Boutières au XV^e siècle, Robert VALADIER-CHANTE, tome I, page 10). 78 En Velay et Vivarais la taille était réelle et non personnelle c'est-à-dire qu'elle était assujettie sur la terre et non sur la personne. Les ecclésiastiques et les nobles n'échappaient donc pas pour les biens roturiers qu'ils possédaient, ainsi ne sont-ils pas absents des rôles dressés par le bailliage. Robert VALADIER compte 14 nobles (p.323) et 29 ecclésiastiques (p. 341) imposés dans cette enquête. 79 Haut Vivarais et Boutières, p. 333. 80 Haut Vivarais et Boutières au XV^e siècle, Robert VALADIER-CHANTE (2004), tome I, p. 224. 81 C'est très certainement un diminutif de Jacques qui a donné aussi Jacmin, Jacmot, Jacquemot, etc. (Dictionnaire étymologique des noms de famille, Marie Thérèse MORLET, p. 532, article Jacques.) 82 Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France, Albert DAUZAT et Charles ROSTAING, 2^e édition, p 582, article Sahuc. 83 Archives municipales du Bourg St Andéol, sac 22, liasse 19, folio 11. Ces cotes sont de 1909. (Le Bourg St Andéol, Henri COURTAULT). 84 www.bastidelasurrelle.com. 85 Ainsi désigné par Hervé COURTAULT dans la lettre adressée à Amédée de Surrel dont nous avons donné l'extrait au début de cet article. 86 Extrait d'une lettre du 22 juillet 1929 de Monsieur LABRÉLY, archiviste au Bourg Saint Andéol à Amédée de SURREL. (Archives Surrel, carton Surrel XII^e-XV^e, dossier Surrel à Bourg St Andéol). 87 Archives Surrel, carton Surrel XII^e-XVI^e, dossier et chemise Surrel à Bourg St Andéol. 88 Archives municipales du Bourg St Andéol, sac 22, liasse 19, folio 1. Ces cotes sont de 1909. (Le Bourg St Andéol, Henri COURTAULT). 89 Librairie Champion, quai Malaquai, in 4^o (ces informations sont du 22 janvier 1929). L'ouvrage doit être à la Bibliothèque Nationale, nous ne l'avons pas consulté. 90 Archives du Bourg, sac 22, liasse 19, folio 11 (Le Bourg St Andéol, Henri COURTAULT). 91 Il était tout au moins en 1909, est-il encore aujourd'hui en 2009 ? 92 Cité par Courtault dans Le Bourg Saint Andéol, essai sur la constitution et l'état social d'une ville du midi de la France au moyen âge, Henri COURTAULT, (1909). 93 Une tentative d'établissement du collège des Jésuites au Bourg St Andéol, Louis AURENCHE, p.24 note 5. 94 Décédé au Bourg à 70 ans (Une tentative d'établissement d'un collège de Jésuites au Bourg Saint Andéol, Louis AURENCHE, page 8, note 2. Abrévié désormais Aurenche) 95 Aurenche, page 8, note 2. 96 Aurenche, page 8, note 2. 97 Date de son contrat de mariage. 98 Date de son testament le 21 avril 1591. 99 Arbre de Robert de TESSIÈRES (site Généanet.org), novembre 2008. 100 Minutes de Maître Claude GANHAT notaire au Bourg St Andéol. Ces minutes ont été cédées à la Bibliothèque de Grenoble Manuscrit 4277, année 1571, folio 129 verso 132 recto. Copie manuscrite intégrale par Amédée de Surrel dans Archives Surrel, carton Surrel XII^e-XVI^e, dossier Surrel à Bourg, dossier Polycianne Surrel. 101 Branche cadette de la maison de Digoine, ancienne chevalerie, qui tire son nom de la première baronnie du Charolais. Connue dès 1080. (MAGNY). 102 Le nobiliaire universel, vicomte de MAGNY, (1854), volume I, page 255-258 article Digoine. 103 Monts-Saint-Quentin est un tout petit mandement vellave (59 feux et 45 habitants en 1734) dont le chef lieu était Brouillac). Brouillac petit village près de la commune de Saint-Quentin Chaspinhac, au Nord Est du Puy, à environ 36 km de Surrel par la route. Il existe aussi un mandement, qui le jouxte, au nom de St-Quentin-de-Monts (59 feux, 295 habitants en 1734) (Les mandements du Velay, Didier CATARINA dans Cahiers de la Haute-Loire 2000, p. 62). 104 Courriel du 11 octobre 2009. (Archives informatiques Pierre de Surrel. Dossier Correspondance, Seauve) 105 Spécificité vellave, le mandement est une division territoriale de base pour la perception des impositions royales (taille, capitation, dixième, vingtième) jusqu'à la Révolution. Ses limites n'ont de logique que la haute justice d'un seigneur et ne correspondent pas aux paroisses. Immenses ou limités à un hameau, d'un seul tenant ou émiettés, ils ne suivent pas non plus les limites naturelles (cours d'eau, montagne). Ils sont nés des anciennes vigueries carolingiennes démembrées en petites unités par les premiers féodaux. (Les mandements du Velay, Didier CATARINA, dans Cahiers de la Haute Loire 2000, p. 33). 106 Recueil d'aveux et dénombrements, déclarations et reconnaissances, passés par les tenanciers d'une seigneurie, avec indication exacte de leurs tenures et des redevances auxquelles ils étaient astreints (Dictionnaire des institutions de la France, Marcel MARION, article Terrier, p. 533). 107 CATARINA, Les mandements, article Roche en Régnier, p. 63. 108 CATARINA, Les mandements, article Monts-Saint-Quentin, p. 62. 109 DAUZAT, article Surrel, page 559. 110 Dictionnaire étymologique des noms de famille, Marie Thérèse MORLET, (1997), Introduction, p.7. 111 Ce sont essentiellement les noms en acum qui ont donné la terminaison ac. Louis Simonnet se fonde sur l'ouvrage d'Albert DAUZAT pour qui cette terminaison en acum est le signe d'une origine gallo romaine. 112 Le Peuplement dans l'Antiquité en Velay, occupation des sols et économie dans Les Cahiers de la Haute-Loire 1984, Louis SIMONNET, 1984, pages 64. 113 Je l'ai lu en septembre 2008, je ne me souviens plus dans quel ouvrage. 114 Les familles Sahuc, dont une s'est alliée à la famille Surrel de Montbel, ont d'ailleurs un sureau dans leur blason. 115 Courriel du 11 octobre 2009, ordinateur PdS, dossiers Pierre, Couriels généalogie, Seauve. Monsieur Christian de SEAUVE est le président de l'association des Cahiers de la Haute-Loire, revue d'histoire locale qui publie tous les ans. 116 Dictionnaire synoptique d'étymologie française, Henri STAPPERS, p.817, article Sureau (Copié sur les notes d'Amédée de Surrel). 117 Dictionnaire synoptique d'étymologie française, Henri STAPPERS, p.817. Surard : adjectif masculin : "qui est préparé avec des feuilles de sureau" 118 Voyers article Surard dans : Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France, Albert DAUZAT et Charles ROSTAING, p.559, 666, 692. 119 Sceau de Jehan SUREL escuyer 1422, bibliothèque nationale. 120 Par Augustin CHASSAING. Complété et édité en 1907 par Antoine JACOTIN. Article Surrel page 275. 121 Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations, Auguste LONGNON (1979) , index page 808. Sureau (628, 3037, 3039) Sureau, le Sureau, les Sureaux, Surel (3039). 122 Auguste Longnon, article 3037. 123 Auguste Longnon, article 3039. et Dictionnaire

étymologique des noms de lieux en France, Albert DAUZAT, Charles ROSTAING, article Sahuc page 581 et 666 124 Archives Surrel, carton Surrel XII^e-XV^e, Manuscrit de Surel. 125 Dictionnaire des noms de famille et des prénoms, Philippe LAGNIAU, Jean ARBULEAU, Larousse 1980, article Souriau, p.658 126 Définition tirée de Les vieux noms de France, France méridionale et centrale, Louis d'ARMAGNAC del CER, comte de PUYMEGE, 1981, in-4, Paris, p. 662 article Parier. 127 Dictionnaire des institutions de la France, Marcel MARION, p.14, article Alleu. 128 Dictionnaire des dictionnaires, Paul GUÉRIN, tome I, page 172, article Alleu. 129 Encyclopédie de l'histoire de France, Le Bien Public et Le Journal, tome 2 Mérovingiens et Carolingiens page 44. 130 Revue A moi Auvergne, n° 39 p.42, 1er trimestre 1987. 131 Reconnaissance du 31 janvier 1538 par gret homme M(aitr)e Vidal Ardalhon no(tai)re et procureur du mandement de Roche en faveur de noble Claude de GORCE seigneur de Veaux et austres places. Reçue par maître Vidal RIVET notaire (Titre original. Archives Surrel, carton Surrel XII^e-XVI^e). 132 Terre vellave et brivadoise, Albert BOUDON-LASHERMES, n° 1 Janvier 1931 p.15, n° 11-12 nov-déc 1932 p. 175-180. 133 L'Auvergne et ses marges (Velay-Gévaudan) du VIII^e au XI^e siècle, Christian LAURENSEN-ROSAZ,, Cahiers de la Haute Loire, Le Puy en Velay, 1987. 134 Sans doute cela veut dire qu'il n'y a rien d'écrit, du verbe Taire, mais taisible n'est pas dans le dictionnaire. 135 Entre les deux Velay, le pays des Bois au Moyen Age, Jean PERREL, dans Cahiers de la Haute-Loire, 1991, p. 72. 136 Concernant les Surrel, pariers voir spécifiquement le N°9-10 Sept.Oct. 1932 : p.135. 137 On dit aussi Parsonniers. Un article récent est consacré à ces familles dans le Bulletin de l'Association de la noblesse française, n° 273, avril 2008, page 14. 138 Haute chevalerie qui prit le nom de Polignac au XV^e siècle, et continua ce nom. 139 Chamalières : prieuré dépendant de l'abbaye du Monastier. Le prieur de Chamalières était aussi seigneur de ce lieu. En 1697 c'était messire Vidal de Roux, abbé de Revel, prieur et seigneur de Chamalières (Reconnaissance de Jean PEYRONON laboureur du lieu de Surel devant maître COTTIER notaire. Acte original. Archives Surrel, carton Surrel XII^e-XVI^e). En 1738 Messire Pierre de Solages de Lamée chevalier compte palation prieur et seigneur de Chamalières baron de Confollant (Reconnaissance de Jean PEYRONON laboureur habitant du lieu de Surel le 25 octobre 1538 devant MALLEYER notaire. Acte original. Archives Surrel, carton Surrel XII^e-XVI^e). Ces actes ont été récupérés sur place en 1888 par Amédée de Surrel lorsqu'il acquit des terres dans ce hameau. 140 Reconnaissance faite par ... Durand Surel en faveur de mess(i)re Tandon Gautier ... reçue par maître André VALLICON notaire. Il est fait référence à cette reconnaissance dans la reconnaissance féodale faite par Jean PEYRONON laboureur à Surel le 23 septembre 1687 en faveur du prieur de Chamalières (Archives Surrel, carton Surrel XII^e-XVI^e). 141 Redevance, presque toujours en argent, due annuellement par le vassal ou censitaire à raison des terres qu'il tenait dans la directe ou censive d'un seigneur. 142 Dictionnaire des institutions de la France, Marcel MARION, article cens, page 75. 143 Cité en référence dans la Reconnaissance du 31 janvier 1538 par gret homme M(aitr)e Vidal Ardalhon no(tai)re et procureur du mandement de Roche en faveur de noble Claude de GORCE seigneur de Veaux et austres places. Reçue par maître Vidal RIVET notaire (Titre original. Archives Surrel, carton Surrel XII^e-XVI^e). 144 Armorial du Velay, Georges PAUL, article Gorce. 145 Acte reçu par maître GUITARD notaire. Acte récupéré en 1888 par Amédée de Surrel. (Archives Surrel, carton Surrel XII^e-XVI^e siècle) 146 En 1538 la viguerie de noble Claude de GORCE, sgr de Veaux, s'étendait jusqu'à Surel et jouxtait les terres de Jean Surrel et de son parier (Reconnaissance du 31 janvier 1538, note ci-dessus). Il est difficile de faire le distinguo entre toutes les seigneuries qui se jouxtaient. Le hameau de Surel était-il englobé dans une seule ou dans plusieurs qui se jouxtaient ? 147 C'est du moins ce que j'ai compris et que je résume de mon mieux, du chapitre consacré à la justice (page 345 La justice vicariale et page 405) dans l'ouvrage très technique L'Auvergne et ses marges du VIII^e au XI^e siècle, Christian LAURANSON-ROSAZ, (1987). 148 Il y a néanmoins un léger anachronisme, les Bourbon ne semblant posséder cette baronnie qu'un peu après la période de 1422. Mais il n'a paru utile de ne pas négliger cette information. 149 L'Auvergne et ses marges du VIII^e au XI^e siècle, Christian LAURANSON-ROSAZ, (1987), page 404 . (Bib PdS). 150 Nous pensons, sans certitude, qu'il s'agit plutôt d'un membre de la famille Surrel de Monchamp, établie au Bouchet St Nicolas : André de SURREL, sgr du Bouchet et homme d'arme de la compagnie de Mr de Seneujols, désigné comme tel dans un acte de baptême de cette année 1594, et marié avec Marguerite de La Rodde . 151 Communication écrite du maire de Retournac. Voir aussi Châteaux de Haute-Loire, Régis THOMAS, page 148, article Surrel. 152 Amédée de Surrel s'est appuyé sur la mention, au X^e siècle, d'un castrum Syro dans une charte de l'abbaye de Tournus. Ce château est cité dans cette partie du Velay, mais en aucun cas on ne saurait traduire Syro par Surrel. Il serait néanmoins intéressant de localiser ce castrum Syro pour l'intérêt historique ; il n'est pas recensé dans les châteaux de la région (sans doute détruit de très longue date). 153 Carte IGN au 25 millième de 1983 Monistrol sur Loire numéros 5-6, sous forme papier (Arch.PdS, rouleau Cartes). 154 Nous supposons qu'il s'agit bien de celles de la poterne d'Amédée de Surrel, pourraient-elles être autre ? 155 Consultation Surrel sur le site Géoportail en octobre 2008. On y voit les ruines et la statue. 156 Au XV^e siècle en Velay à Langeac, Le Béage, Issarlès, environs du Monastier, etc. Dès le XIV^e siècle : branche à Bourg Saint Andéol en Ardèche. Et peut être dès 1142, Herbert et Adam Surrel près de Chartres. 157 Charles Auguste SURRELL, pharmacien principal à la Grande Armée à Vienne (Autriche) licencié en 1815, épouse Christine KNIesel dont Charles Alexandre SURRELL (1813-1887), ingénieur des ponts et Chaussées. Charles Auguste était le fils de Jean Jacques SURELL, décédé à Varsovie, qui avait épousé N., de Lublin en Pologne. 158 Lettre qui s'ajoute à la fin d'un mot (Dictionnaire des noms de famille, Marie Thérèse MORLET, p. 13). 159 Les noms de famille de France, Albert DAUZAT, p.54. 160 Arch. dép. Haute-Loire, 1 H 298. 161 Archives du Bourg, sac 22, liasse 19, folio 11 (Le Bourg St Andéol, Hervé COURTAULT). 162 Ordonnances des Rois de France de la III^e race, N. de LAURIÈRE et ses continuateurs, 1723-1782, tome V, page 580 163 Plaque d'informations de l'église de Lafarre. Est-ce bien l'orthographe origianle de l'acte qui a servi au rédacteur de cette plaque (anonyme), nous l'ignorons. 164 De mémoire et à vérifier, l'entête de lettre est “ Alexis DAIGRE “ ; il informe Amédée de Surrel qu'il a trouvé un document relatant cette tradition. (Archives Surrel, carton Amédée, dossier

?) 165 Le peuplement dans l'Antiquité en Velay, Louis SIMONNET dans Cahiers de la Haute Loire 1984, p.266, 268, 270, 272. 166 op, cit. 167 Extrait d'une lettre du 11 avril 1929 écrite par Amédée de SURREL au marquis de DIGOINE. (Archives Surrel, carton Amédée). 168 Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France, Albert DAUZAT, Edition de 1951, revue et augmentée par Marie Thérèse MORLET en 2001. Introduction p VIII. Ouvrage désormais abrégé DAUZAT. 169 DAUZAT. Introduction p VIII. 170 ...Ce cartulaire a disparu une seconde fois après sa publication au siècle dernier et on ne saurait indiquer aujourd'hui son lieu de conservation, il existe toujours.. (Martin de FRAMOND, directeur des archives départementales de la Haute-Loire. Tiré de Notes sur les archives du Monastier, dans Les Benedictins de Saint Chaffre du Monastier, Cahiers de la Haute Loire 1999 p.392). 171 Peut être un membre de la famille ROUX, bourgeoisie possessionnée à Allègre en 1532, étabie à Riom en Auvergne, qui compte de nombreux religieux selon Georges PAUL (Armorial du Velay, article ROUX, page 405). 172 corrompu parfois en Espinac (Voyez l'article MARECHAL d'APINAC, page 276 dans l'Armorial du Velay, Georges PAUL. Cette branche de la famille chevaleresque du Forez s'éteignit au XIV^e siècle dans la famille de Saint-Priest-Maréchal qui en perpétua le nom et les armes et prit même à la fin le nom d'Espinac ou de Pinac (corruption d'Apinac) ... Voyez aussi l'article de Saint-Priest-Marechal, page 420. Cette famille de Saint-Priest s'éteignit à la fin du XVI^e (1589) dans la famille FLACHAT d'APINAC. (page 186). 173 On trouvera sa transcription manuscrite dans sa belle écriture, bien lisible, à l'intérieur du Manuscrit de Surel, précédant les actes originaux qu'il y a inséré. 174 Terme de féodalité : reconnaissance censuelle : description détaillée de l'héritage tenu à cens par nouveaux tenants et aboutissants, et des charges auxquelles il est sujet, que chaque nouveau censitaire doit faire par acte devant notaire, dont il doit donner une expédition au seigneur (Dictionnaire des dictionnaires, Paul GUÉRIN, p.1241, volume 5. Bib PdS)